

LA Vie Gêtoise

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA COMMUNE DES GETS

N° 4 - Juin 1973



Année Scolaire

ECOLE DU CHEF-LIEU
Directrice :
Monique BAUD



ECOLE DU CHEF-LIEU
Institutrice :
Paulette PASQUIER



ECOLE DES PERRIÈRES
Institutrice :
Michelle PERNOLLET

1972-
1973

RÉFLEXIONS SUR LA QUALITÉ DE LA VIE...

« Mythe de la Croissance et Tour de Babel Economique »

Un certain seuil de développement atteint, la croissance pour la croissance, le développement pour le développement, l'économie pour l'économie ne constituent plus des objectifs valables. Ainsi que le note John Kenneth Galbraith : « Le critère de la réussite économique n'est pas notre niveau de production, mais ce que nous faisons pour rendre la vie tolérable et plaisante. Concentrer purement et simplement notre attention sur la production n'aboutit qu'à rendre la vie désagréable et dangereuse. »

Le fétichisme économique et le mythe de la croissance devraient alors être abandonnés. En fait, ils subsistent, par habitude (« les objectifs économiques ont été si longtemps prépondérants qu'ils sont considérés comme immuables »). Parce que de nouveaux « besoins », artificiels ceux-là, sont créés et soigneusement développés chez les individus, si bien que la nécessité d'accroître la production ne diminue pas lorsque le bien-être augmente et que, le problème économique paraît toujours aussi pressant.

Parce qu'économistes et producteurs l'entretiennent, dans la mesure où il justifie leur prestige et maintient leur suprématie et leur autorité. Parce qu'accorder la priorité aux objectifs économiques simplifie bien les choses : « Une route peut être tracée à travers un parc, une région rurale transformée en région industrielle, un désert en terrain d'aviation ou en lac, un projet ayant en vue le bien-être public rejeté, un changement dans les habitudes de travail ordonné, tout cela sur la simple démonstration de l'efficacité de telles mesures à produire un bénéfice économique. »

Parce qu'enfin toute société doit avoir un but et que la croissance économique comble un vide. L'augmentation de la production, traduite sous forme d'indice, est un but tangible, concret : il est pratique, satisfaisant et rassurant de la considérer comme mesurant la vitalité nationale et le succès. Nous vivons sous le règne de la croissance et du développement à tout prix, nous sommes fascinés par la magie des chiffres — ce qui du reste est une attitude très occidentale — nous avons besoin de quantitatif.

La Tour de Babel économique ne cesse ainsi de s'élever toujours plus haut. Mais on ne sait jusqu'où, pourquoi ni pour qui. L'industrialisation est poussée à l'extrême, les « unités de production » s'étendent comme une coulée de lave, mangent l'espace et polluent l'air. En sommes-nous véritablement plus riches ? En fait, on aboutit à ce cercle extraordinaire que les ressources naturelles sont polluées ou épuisées par l'industrie et que l'industrie entreprend de fabriquer et de nous vendre de l'eau propre et de l'air pur ! Certaines publicités, que l'on peut voir dans tous les couloirs de métro, sont à cet égard hautement significatives : « Tout le monde a le droit de s'arrêter cinq minutes ! ! ! », « Vivre à la montagne ou boire Evian », « Vittel, l'eau neuve de vos cellules », « Respirez à fond... Valda ». Tout cela est de l'humour noir qui s'ignore.

La priorité absolue accordée à la production est du reste de plus en plus perçue comme une contrainte et contestée par les individus qui en arrivent à se demander si le bonheur vient seulement de la possession d'un nombre de plus en plus grand de biens matériels.

Passé un certain seuil, elle supprime même les avantages qu'elle est censée procurer : c'est ainsi que les automobiles ne roulent plus mais font du sur place dans les encombrements. Chacun en vient alors à s'interroger sur le prix réel — non seulement monétaire, mais moral, physiologique et psychologique, en rythme de travail et en mode de vie — qu'il paie ces apparentes facilités — et cela est particulièrement vrai dans les sociétés les plus soumises à la loi de l'économie : U.S.A. et Japon, notamment, où produire pour produire devient de moins en moins un but satisfaisant.

Les gouvernements des sociétés développées l'ont du reste bien compris qui, en des termes différents, tentent tous d'incorporer chaque jour davantage cette notion nouvelle dans leur politique : la qualité de la vie.

Encore cette insatisfaction, ce mécontentement larvé, le plus souvent aux limites de la conscience et n'osant encore trop se manifester, ne sont-ils le fait que d'une minorité d'individus. Les autres sont trop pris par un système dans lequel il leur faut bien vivre, qui les façonne, les ligote ou les anesthésie de tous côtés. Ils sont si bien « aliénés », diraient certains, qu'ils ne ressentent même plus leur aliénation. Celle-ci est devenue leur nouvelle vérité, leur nouvelle raison de vivre, leur nouvelle foi.

Comme les janissaires qui, s'ils étaient enlevés suffisamment tôt à leurs parents, oublièrent leurs origines et leur famille et se dévouèrent totalement au service de leur sultan — qui était à la fois leur père et leur mère, c'est-à-dire tout — la plupart des hommes des sociétés industrialisées servent l'économie et adorent le veau d'or. Leur plus haute ambition est un salaire supérieur, une fonction plus élevée, une voiture plus puissante, quatre semaines de vacances dans un pays lointain : signes qu'ils sont bien intégrés à la société de consommation, qu'ils font leurs ses valeurs et qu'ils ont bien mérité de l'économie.

« La Croissance Economique,
Une illusion comptable »

GERARD MORICE
« Ed. J.-J. Pauvert ».

Mouvement démographique 1972

NAISSANCES

A L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNE : Néant.

A L'EXTÉRIEUR DE LA COMMUNE :

- MONNET Noëlle-Christine-Renée, née le 18 janvier, à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, fille de Christian et de Noëlle Andrée POLLIER, « Le Pique Nique ».
- FAVRE-VICTOIRE Gilles, né le 30 mars à BONNEVILLE, fils d'Armand et de Georgette COPPEL, « Les Pesses ».
- BAUD Jérôme et BAUD Maryline, nés le 8 avril à THONON-LES-BAINS, fils et fille de Claude et d'Éliane GALLAY, chef-lieu.
- ANTHONIOZ Pascal, né le 17 avril à BONNEVILLE, fils de André et de Théodosie ANTHONIOZ, « Les Métrallins ».
- GAGNEUX Jean-Michel-Camille, né le 26 mai à VINZIER, fils d'Eusèbe et de Marie-Thérèse DUCRET, chef-lieu.
- ANTHONIOZ Christelle-Adelphine-Odile, née le 17 juillet à BONNEVILLE, fille d'Émile et de Jocelyne THIERRY, « Les Folliets ».
- BERGOEND Jean-Pierre-Charles, né le 12 septembre à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, fils de Pierre et de Marie-Thérèse ANTHONIOZ-BLANC, « Pied de l'Adroit ».
- BASTARD Hervé-Raymond, né le 22 septembre à THONON-LES-BAINS, fils de Jean et d'Emma JORDAN, « Maison d'en Bas ».
- CULLAZ Myriam-Marthe, née le 6 octobre à THONON-LES-BAINS, fille de Jean-Marie et de Simone COPPEL, route du Chéry.
- SIGNOROTTO Stéphane-Serge, né le 16 octobre à CLUSES, fils de Joseph et de Nicole FAVRE, « Pied de l'Adroit ».
- HERITIER Christel-Marie-Cécile-Elise, née le 12 décembre à BONNEVILLE, fille de Jean-Claude et de Patricia CHAMBET, « Le Clos Fleuri ».
- BAUD Séverine-Christiane, née le 13 décembre à BONNEVILLE, fille de Régis et d'Hélène PERNOLLET, « Les Clos ».
- TRIPODI Annonciatine, née le 31 décembre à BONNEVILLE, fille de Bruno et de Josiane MAIGNAN, chef-lieu.

MARIAGES

A L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNE :

- Le 15 avril : PAULETTO Cesare-Simone, maçon, fils de Luigi et de Malacarne Anthonia, domicilié à LULLY, et ZENONI Elisabeth Marie-Louise, employée en confection, fille de Jean-Marie et de TESSARO Claire, domiciliée aux GETS, « Le Pont des Gets ».
- Le 20 mai : BOUCHET Denis-Robert, employé de remontées mécaniques, fils de Robert et de BRIDET Denyse, domicilié aux GETS, et ANTHONIOZ-BLANC Yvette Aline, fille de Jean et d'ANTHONIOZ-BLANC Constance Adrienne, domiciliée aux GETS.
- Le 8 juillet : COPPEL Pierre-Marcel-Joseph, professeur de philosophie, fils d'Alfred et de COPPEL Joséphine, domicilié aux GETS, « Les Clos » et SIMONNEAU Jacqueline-Huguette, professeur d'éducation musicale, fille de Gervais et de RIBEILL Liliane, domiciliée à GRENOBLE (Isère).
- Le 2 septembre : EMONET Denis-Jean-François, professeur stagiaire, fils de Roger et de BLANDIN Thérèse, domicilié à ANNECY, et LEGER Elisabeth Marthe, professeur stagiaire, fille de René et de CHAMBET-PETITJEAN Renée, domiciliée aux GETS.
- Le 9 septembre : CULLAZ Jean-Marie, cuisinier, fils de Camille et de PASQUIER Liliane, domicilié aux GETS, et COPPEL Simone-Joséphine-Adèle, serveuse, fille d'Adrien et de RAMEL Anna, domiciliée aux GETS, « Les Pesses ».

A L'EXTÉRIEUR DE LA COMMUNE :

- A ABIDJAN (Côte d'Ivoire) le 22 avril :** NICOLAS Bernard, professeur, domicilié à ABIDJAN (Côte d'Ivoire), et BAUD Michèle-Céline-Marie, fille de Simon et de DUVERGER Jeanine, domiciliée à ABIDJAN (Côte d'Ivoire).
- A CHATEL, le 29 avril :** CHALIER Max, manœuvre, domicilié aux GETS, Hôtel Sabaudia, et DAVID Jeanine, employée d'hôtel, domiciliée à CHATEL.
- A NANCY-SUR-CLUSES, le 27 mai :** SIGNOROTTO Joseph Louis, peintre en bâtiment, fils de Secondo et de BREDIA Sylvia, domicilié aux GETS, et FAVRE Nicole-Chantal, employée d'hôtel, domiciliée à NANCY-SUR-CLUSES.
- A STRASBOURG, le 17 juin :** DELAVAY François-Marie, menuisier, fils de DELAVAY Nathalie, domicilié aux GETS, « Le Bosson », et BONTEMPS Claudine Carmen, aide-soignante, domiciliée à STRASBOURG (Bas-Rhin).
- A CLUSES, le 17 juin :** CARRIER André-Gérard, et DUCRETTET Odette-Marie-Joséphine, fille d'Émile et de PASQUIER Céline, domiciliée à CLUSES « La Feuillière ».

MARGNY COMPIEGNE (Oise), le 1^{er} juillet : HERITIER Jean-Claude-Alphonse-Etienne-Marie, moniteur de ski, fils de Jean et de FRAYCENET Arlette, domicilié à LYON (3^e), et résidant aux GETS, « Le Bénevy », et CHAMBET Patricia-Jacqueline-Simone, institutrice, domiciliée à MARGNY-LES-COMPIEGNE (Oise).

A AZILLE (Aude), le 30 septembre : ANTHONIOZ Jean-François-Gaston, militaire, fils de François et de BERNARD Georgette, domicilié aux GETS « Soleil Levant », et GOGER Muriel-Camille-Alice, militaire, domiciliée à AZILLE (Aude), avenue du Parc.

A SIXT, le 14 octobre : ZENONI Maurice-André, charpentier, fils d'Egidio et de ZENONI Angela, et BIOD Claudie-Huguette, sans profession, domiciliée à SIXT, « Le Bourg ».

A VINZIER, le 25 novembre : PERNOLLET Gérard-Constant, fraiseur, fils de Constant et de BERGOEND Simone, domicilié aux GETS, « Magy », et BORDET Chantal-Michelle-Madeleine, employée d'usine, domiciliée à VINZIER, chef-lieu.

DÉCÈS

A L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNE :

- MUGNIER François-Joseph-Julien, fils de François et de BLANC Marie, veuf de MONNET Albine, décédé le 12 janvier, 74 ans.
- ZENONI Egidio-Grégoire, fils de Pierre et de SPERANZA Madeleine, époux de ZENONI Angela, décédé le 17 mars, 59 ans.
- ANTHONIOZ-ROSSIAUX François-Eugène, fils de Louis et de RAMEL Céline, époux de DUCRETTET Marie-Louise, décédé le 24 mars, 68 ans.
- PERNOLLET Françoise-Marie, fille de Claude et de PERNOLLET Françoise, veuve d'ANTHONIOZ Pierre-Joseph, décédée le 8 avril, 92 ans.
- PERNOLLET Jean-François-Marie, fils de François et d'ANTHONIOZ Marie, veuf d'ANTHONIOZ Adèle, décédé le 5 septembre, 82 ans.
- DELAVAY Françoise-Marie, fille de Jacques et d'ANTHONIOZ Françoise, veuve de COPPEL Claude, décédée le 14 septembre, 85 ans.

A L'EXTÉRIEUR DE LA COMMUNE :

- DELAVAY Robert-Joseph-Marie, fils de Jean-Claude et de DELAVAY Marie-Louise, époux de LEROUX Suzanne, décédé le 13 avril, à CALUIRE-ET-CUIRE (Rhône), 48 ans.
- PREMAT Françoise-Estelle, fille de Grégoire et de BAUD Adèle, décédée le 29 avril, à MORZINE, 86 ans.
- BLANC Léa-Florentine, fille de Joseph et d'ANTHONIOZ Jeanne, célibataire, décédée le 13 mai, à BONNEVILLE, 63 ans.
- COPPEL Jeanne-Françoise, fille de Claude et de ROSSET Thérèse, décédée le 1^{er} juin, à CLICHY-LA-GARENNE (Hauts-de-Seine), 85 ans.
- ANTHONIOZ Henri-Théophile, fils de Julien et d'ANTHONIOZ Agnès, époux de LENVERS Juliette, décédé le 3 juin, à PARIS (12^e), 68 ans.
- ANTHONIOZ Françoise-Célestine, fille de François et d'ANTHONIOZ Anastasie, épouse de PREMAT François, décédée le 5 juillet, à MORZINE, 78 ans.
- BASTARD François-Henri, fils de Jean-Marie et d'ANTHONIOZ Marie, veuf, décédé le 8 juillet, à TANINGES, 74 ans.
- ANTHONIOZ Marie-Françoise-Honorine, fille de Jules et de PERNOLLET Adèle, décédée le 26 août, à SCIEZ, 77 ans.
- MARTIN Léon-Marius-Joseph, fils d'Élie et de BAUD Marie, célibataire, décédé le 2 octobre, à THONON-LES-BAINS, 47 ans.
- BERGOEND Émile-Marie, fils d'Aristide et de ROUGE Marie, décédé le 24 novembre, à TANINGES, 84 ans.
- COPPEL Olivier-François, fils de Claude et de ROSSET Thérèse, époux de HERITIER Marie, décédé le 23 décembre, à AMBILLY, 70 ans.
- BAUD Lucien-Élie, fils de Joseph et de PREMAT Jeanne, époux de JEANDIN Yvette, décédé le 23 décembre, à THONON-LES-BAINS, 46 ans.

L'Amitié est un joyau dont le cœur est l'écrin

LE BUDGET DE LA COMMUNE

— par Robert MERCIER, percepteur à Taninges —

Le budget est un état des dépenses et des recettes présumées, à réaliser au cours de l'année. C'est donc un acte de prévisions et de choix.

Les prévisions relèvent principalement du domaine technique. Nous ne pensons pas pouvoir nous y attarder sans lasser le lecteur.

Les choix, par contre, donnent au budget toute sa valeur. Ce sont eux qui vont orienter le développement économique et touristique de la commune.

Faut-il faire une route ? — renforcer le réseau d'eau ? — compléter le réseau électrique ? — réparer des bâtiments ? — construire une remontée mécanique ? — acheter un véhicule ?...

Devant l'impossibilité de tout financer se pose la règle de l'urgence. Nous sommes ici au cœur du problème. Les décisions appartiennent à MM. les Conseillers Municipaux. M. le maire, par la suite, sera chargé de l'exécution. Pour lui, le budget est l'autorisation de percevoir les recettes et de régler les dépenses. Ces opérations sont effectuées par l'intermédiaire du Receveur Municipal, seul habilité à manier les fonds communaux. Mais, cette autorisation, se double d'une

stricte obligation : celle de rester dans le cadre des prévisions. Si, par suite d'événements imprévus, certains crédits doivent changer d'affectation une autorisation spéciale doit être donnée par les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré.

Maintenant que sont exposés ces quelques rudiments de principes budgétaires et après avoir précisé que des contrôles rigoureux effectués par l'Administration en garantissent la bonne application, examinons ensemble ce que nous réserve, pour 1973, le budget de la commune des Gets.

Pour cela, sachons que les recettes et les dépenses sont classées en deux grandes catégories, selon qu'il s'agit du fonctionnement, c'est-à-dire des affaires courantes et pratiquement indispensables pour la plupart, ou de l'investissement.

Dans la section de fonctionnement qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes (règle de l'équilibre) à la somme de 2.133.951 F. 13 nous constatons que les principales dépenses proviennent de :

— Achat de denrées et fournitures 105.000 F.
(Lire la suite page 6)

DETTES ET CRÉANCES A LONG ET MOYEN TERMES

Année de la réalisation	Désignation de la dette ou de la créance à long et moyen terme	Durée	Taux %	Dette ou créance en capital	Dette au 1/1/73	Annuités	Intérêts	Capital
1954	C.D.C. pour égouts	30 ans	6	100.000,00	57.297,17	7.264,89	3.437,83	3.827,06
1955	Crédit Agricole - Route du Chéry	30 ans	4	90.000,00	39.963,42	3.600,00	487,17	3.112,83
1955	Crédit Agricole - Pont des Voleurs	30 ans	4	30.000,00	13.321,14	1.200,00	162,39	1.037,61
1957	Crédit Foncier - Pont des Voleurs	30 ans	0,25	19.154,55	9.117,35	663,53	22,79	640,74
1955	C.D.C. éclairage public	20 ans	6	50.000,00	7.992,12	4.359,23	479,53	3.879,70
1957	Crédit Agricole - Adduction eau	30 ans	3	77.000,00	44.376,49	3.928,48	1.331,29	2.597,19
1957	Crédit Agricole - Route Cornuts	30 ans	3	21.000,00	12.102,76	1.071,40	363,08	708,32
1958	Crédit Agricole - Adduction eau	30 ans	3	46.250,00	28.169,26	2.359,64	845,08	1.514,56
1960	C.D.C. voirie - Les Puthays	15 ans	5,5	34.500,00	6.345,99	3.437,08	349,03	3.088,05
1961	C.D.C. voirie - Chemin Liberté	15 ans	5,5	30.000,00	8.063,48	2.988,77	443,49	2.545,28
1961	Crédit Agricole - Chemin Liberté	30 ans	3	31.000,00	21.752,47	1.581,60	652,57	929,03
1960	C.D.C. voirie - Goudron	20 ans	5	250.000,00	116.200,00	21.216,03	7.016,03	14.200,00
1962	Sur particuliers - Ecole	12 ans	5,5	250.000,00	27.300,00	28.801,50	1.501,50	27.300,00
1962	C.D.C. voirie - Route Perrières	15 ans	5	51.750,00	17.679,14	4.985,71	883,96	4.101,75
1963	C.D.C. poste	20 ans	5,25	300.000,00	187.560,34	24.585,68	9.846,92	14.738,76
1963	Crédit Agricole - Maison forestière	30 ans	1,5	60.000,00	40.000,00	2.498,35	498,25	2.000,00
1964	Sur particuliers - Maison tourisme	12 ans	5	100.000,00	31.900,00	11.295,00	1.595,00	9.700,00
1964	C.D.C. voirie	15 ans	5	100.000,00	48.900,36	9.634,23	2.445,02	7.189,21
1965	C.D.C. voirie - Route Folliets	15 ans	5	45.000,00	25.086,28	4.335,40	1.254,31	3.081,09
1965	Crédit Agricole - Chemin Pré-Péry	20 ans	3	40.000,00	26.762,59	2.688,63	802,88	1.885,75
1966	Sur particuliers - Réservoir Massouderie	12 ans	6,15	60.000,00	30.200,00	7.257,30	1.857,30	5.400,00
1967	Crédit Agricole - Unimog 406	8 ans	5	16.000,00	4.603,22	2.475,53	230,17	2.245,36
1967	Crédit Agricole - Chem. pastoral du Mt Caly	30 ans	1,5	153.000,00	129.200,00	6.370,80	1.270,80	5.100,00
1967	C.D.C. voirie	20 ans	5,25	54.000,00	43.113,83	4.425,42	2.263,48	2.161,94
1968	Crédit Agricole Sud-Est - Adduction eau	15 ans	5	180.000,00	133.907,34	17.341,61	6.695,37	10.646,24
1968	C.D.C. V.C. 206 et 216	20 ans	5,25	54.000,00	45.167,93	4.425,42	2.371,32	2.054,10
1968	Crédit Agricole - Tracteurcase	6 ans	5	66.000,00	24.178,34	13.003,12	1.208,92	11.794,20
1968	C.D.C. voirie	15 ans	5	50.000,00	40.012,97	4.817,11	2.000,65	2.816,46
1968	Crédit Hôtelier - Maison tourisme	14 ans	6	110.000,00	87.101,78	11.834,34	5.226,11	6.608,23
1969	Crédit Agricole - Benne à ordures	8 ans	7	110.000,00	75.531,52	18.421,48	5.287,21	13.134,27
1969	C.D.C. voirie	15 ans	5	50.000,00	40.012,97	4.817,11	2.000,65	2.816,46
1969	Sté Savoisiennne de Crédit - Réparations presbytère	10 ans	7,25	200.000,00	153.800,00	28.750,50	11.150,50	17.600,00
1968	Crédit Agricole - Véhicule déneigement	5 ans	5,4	100.000,00	22.157,00	23.353,46	1.196,46	22.157,00
1969	Travaux voirie - C.D.C.	15 ans	5,5	112.000,00	96.165,99	11.158,07	5.289,13	5.868,94
1969	Crédit Agricole - Réfection réseau routier	15 ans	7	180.000,00	156.971,35	19.763,10	10.987,99	8.775,11
1970	C.D.C. prêt travaux voirie	15 ans	6,5	45.000,00	41.157,30	4.785,87	2.675,22	2.110,65
1971	C.D.C. prêt travaux voirie	15 ans	7	81.000,00	77.776,64	8.893,36	5.444,36	3.449,00
1971	Crédit Agricole - Travaux recherche d'eau	10 ans	7	100.000,00	92.762,20	14.237,80	6.493,35	7.744,45
1972	C.D.C. travaux voirie F.S.I.R.	15 ans	7	87.000,00	87.000,00	9.552,13	6.090,00	3.462,13
1972	Crédit Agricole - Elargissement route des Folliets	15 ans	7	150.000,00	150.000,00	16.469,25	10.500,00	5.969,25
1972	Banque Nouvelle de Paris Parking et parc d'agrément	15 ans	8,05	300.000,00	300.000,00	35.155,95	24.150,01	11.005,94
1972	C.D.C. travaux de voirie	12 ans	6,75	50.000,00	50.000,00	6.211,49	3.375,00	2.836,49
1972	C.A.E.C.L. Travaux réfection	15 ans	8	200.000,00	200.000,00	—	—	—
				4.223.654,55	2.850.710,74	416.015,37	152.182,22	263.833,15

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Propositions du maire	Vote du Conseil municipal
60 Dénrées et fournitures	97.500,00	105.000,00	105.000,00
Habillements	500,00	2.500,00	2.500,00
Carburants	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Combustibles	25.000,00	20.000,00	20.000,00
Fournitures de voirie	50.000,00	50.000,00	50.000,00
Fournitures scolaires	2.000,00	2.500,00	2.500,00
Fournitures de bureau		10.000,00	10.000,00
61 Frais de personnel	276.000,00	292.000,00	292.000,00
Rémunération du personnel permanent	40.000,00	50.000,00	50.000,00
Rémunération du personnel temporaire	150.000,00	150.000,00	150.000,00
Rémunérations diverses	6.000,00	7.000,00	7.000,00
Charges sociales	80.000,00	85.000,00	85.000,00
62 Impôts et taxes	50.100,00	54.000,00	54.000,00
Impôts fonciers et taxes foncières	35.000,00	38.000,00	38.000,00
Droits de timbre et d'enregistrement	15.000,00	15.000,00	15.000,00
Autres impôts	100,00	1.000,00	1.000,00
63 Travaux et services extérieurs	296.500,00	305.835,00	305.835,00
Loyers et charges locatives	500,00	500,00	500,00
Entretien des bâtiments	15.000,00	20.000,00	20.000,00
Entretien des voies et chemins	100.000,00	100.000,00	100.000,00
Entretien du matériel outillage et mobilier	40.000,00	40.000,00	40.000,00
Travaux en forêts	20.000,00	16.335,00	16.335,00
Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier	15.000,00	20.000,00	20.000,00
Electricité, eau, gaz, assainissement	90.000,00	90.000,00	90.000,00
Primes d'assurances	12.500,00	15.000,00	15.000,00
F.N.A.E.	3.500,00	4.000,00	4.000,00
64 Participations et contingents	54.441,30	120.811,01	120.811,01
Contingent pour dépenses d'aide sociale	11.050,00	14.245,00	14.245,00
Frais de garderie des bois	14.820,00	12.876,14	12.876,14
Cotisations municipales	14.000,00	20.000,00	20.000,00
Contingent pour service d'incendie	771,30	1.285,50	1.285,50
Participation ordinaire à charges intercommunales		56.404,37	56.404,37
Participation au fonds commun des Ponts et Chaussées	5.500,00	8.000,00	8.000,00
Ecole Notre Dame	7.300,00	7.800,00	7.800,00
Enfants école	500,00		200,00
65 Allocations - Subventions	268.200,00	371.870,00	371.870,00
Bourses et prix	500,00	500,00	500,00
Subventions	250.000,00	350.000,00	350.000,00
Vers. au B.A.S. de la taxe sur les spect.	10.000,00	12.000,00	12.000,00
Agence de Bassin	7.700,00	9.370,00	9.370,00
66 Frais de gestion générale	118.659,62	62.527,22	62.527,22
Fêtes et cérémonies	40.000,00	40.000,00	40.000,00
Frais de transport	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Impressions, reliures	60.000,00	2.000,00	2.000,00
Documentation générale	500,00	500,00	500,00
Frais de P.T.T.	6.000,00	8.000,00	8.000,00
Frais d'actes et de contentieux	1.000,00	1.000,00	1.000,00
Indemnité de fonction du maire et des adjoints	5.000,00	5.500,00	5.500,00
Frais de mission du maire et des adjoints	500,00	500,00	500,00
Dépenses imprévues	659,62	27,22	27,22
67 Frais financiers	121.423,71	153.282,22	153.282,22
Intérêts	120.823,71	152.182,22	152.182,22
Frais divers sur emprunts	500,00	1.000,00	1.000,00
Frais d'assiette et de recouvrement	100,00	100,00	100,00
82 Charges antérieures	50.000,00	50.000,00	50.000,00
Charges sur exercices antérieurs	50.000,00	50.000,00	50.000,00
83 Prélèvements pour dépenses extraordinaires (C)	654.486,13	618.625,68	618.625,68
TOTAL DES DÉPENSES (B)	1.987.310,76	2.133.951,13	2.133.951,13
TOTAL	1.987.310,76	2.133.951,13	2.133.951,13

Chacun doit comprendre que nul ne possède jamais la vérité, mais que, à condition de la chercher avec beaucoup de persévérance, d'amour et d'humilité, il peut lui arriver parfois d'être possédé par elle.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Propositions du maire	Vote du Conseil Municipal
70 Produits de l'exploitation	95.600,00	62.600,00	62.600,00
Ventes de produits ou de services	65.000,00	40.000,00	40.000,00
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	14.000,00	14.000,00	14.000,00
Redevance d'assainissement	16.500,00	8.500,00	8.500,00
Expéditions administratives	100,00	100,00	100,00
71 Produits domaniaux	211.205,00	209.306,50	209.306,50
Coupes de bois	176.028,00	175.000,00	175.000,00
Remboursement T.V.A.	4.000,00	6.000,00	6.000,00
Location des immeubles et du matériel	31.177,50	28.306,50	28.306,50
72 Produits financiers	2.689,82	2.707,58	2.707,58
Revenus des titres et rentes	839,82	707,58	707,58
Intérêts des prêts et créances	1.850,00	2.000,00	2.000,00
73 Recouvrements subventions	46.610,00	46.610,00	46.610,00
Recouvrement sur fonds de comp. des Allocations Familiales	500,00	500,00	500,00
Recouvrement droit de bail	100,00	100,00	100,00
Recouvrement chauffage	8.000,00	8.000,00	8.000,00
Bonifications d'intérêts	3.000,00	3.000,00	3.000,00
Gestion générale	10,00	10,00	10,00
Participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général	35.000,00	35.000,00	35.000,00
74 Taxe sur les salaires	842.069,44	921.091,05	921.091,05
Attribution de garantie	731.307,67	781.936,66	781.936,66
Attribution de répartition	104.237,19	131.374,79	131.374,79
Attribution du Fonds d'Action Locale	6.524,58	7.779,60	7.779,60
75 Impôts indirects	139.136,00	176.636,00	176.636,00
Attribution sur permis de chasse	136,00	136,00	136,00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	12.000,00	12.000,00	12.000,00
Licence des débits de boisson (Taux —)	2.000,00	2.000,00	2.000,00
Taxe sur les spectacles (Taux —)	35.000,00	35.000,00	35.000,00
Taxe sur chauffage et éclairage électrique (Taux —)	90.000,00	27.500,00	27.500,00
Taxe sur équipement	90.000,00	100.000,00	100.000,00
77 Centimes et taxes assimilées	650.000,00	715.000,00	715.000,00
Centimes (nombre : —)	650.000,00	715.000,00	715.000,00
TOTAL DES RECETTES (J)	1.987.310,76	2.133.951,13	2.133.951,13
85 Déficit ordinaire de clôture			
EGAL : TOTAL	1.987.310,76	2.133.951,13	2.133.951,13

SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLÉS	PROPOSITIONS DU MAIRE					Votes du Conseil Municipal
	Emprunts	Immeubles	Meubles	Travaux	Divers	
Dépenses (E)	263.833,15	100.000,00	20.000,00	3.272.000,00	13.860,13	3.669.693,28
Remboursements d'emprunts	263.833,15					263.833,15
Terrains		100.000,00				100.000,00
Divers			20.000,00			20.000,00
Travaux neufs : réservoirs eau et ext. réseau				400.000,00		400.000,00
pour voirie				147.000,00		147.000,00
pour station épuration				800.000,00		800.000,00
pour bâtiments communaux				80.000,00		80.000,00
pour adduction eau Bonava				1.700.000,00		1.700.000,00
Grosses réparations : voirie				145.000,00		145.000,00
Contribut. départem. extraordin. des syndicats					13.860,13	13.860,13
Recettes (G)	263.833,15	100.000,00	20.000,00	3.272.000,00	13.860,13	3.669.693,28
Subvention d'équipement pour station épurat.				160.000,00		160.000,00
pour eau Bonava				170.000,00		170.000,00
pour voirie				14.700,00		14.700,00
Prélèvements sur recettes ordinaires	263.833,15	100.000,00	20.000,00	225.000,00	9.792,53	618.625,68
pour réservoirs d'eau et ext. réseau				400.000,00		400.000,00
pour voirie				132.300,00		132.300,00
pour adduction eau Bonava				1.530.000,00		1.530.000,00
pour station épuration				640.000,00		640.000,00
Recouvrement de créances à long et moyen terme					4.067,60	4.067,60

BALANCE GÉNÉRALE

(SUITE DE LA PAGE 3)

	Propo- sitions du Maire	Votes du conseil municipal
A Dépenses réelles (D + E)	5.185.018,73	5.185.018,73
Dépenses ordinaires totales	2.133.951,13	2.133.951,13
Prélèvements pour dépenses extraor- dinaires	618.625,68	618.625,68
Dépenses ordinaires réelles (B - C)	1.515.325,45	1.515.325,45
Dépenses extraordinaires	3.669.693,28	3.669.693,28
F Recettes réelles (I + J)	5.185.018,73	5.185.018,73
Recettes extraordinaires totales ..	3.669.693,28	3.669.693,28
Prélèvements sur recettes ordinaires	618.625,68	618.625,68
Recettes extraordinaires réelles (G - H)	3.051.067,60	3.051.067,60
Recettes ordinaires	2.133.951,13	2.133.951,13

— Frais de personnel	292.000 F.
— Travaux et entretiens divers	305.835 F.
— Diverses subventions	371.870 F.
— Intérêts des emprunts	153.282 F.
— Virement à la section d'investissement	618.625 F.
Ces dépenses sont compensées par les recettes suivantes :	
— Produits domaniaux (bois et locations) ..	209.306 F.
— Taxe sur les salaires	921.091 F.
— Impôts indirects	176.636 F.
— Impôts directs	715.000 F.
Dans la section d'investissement équilibrée à la somme de 3.669.693 F. 28 nous remarquons que les principales réalisations prévues en 1973 sont :	
— Remboursement d'emprunts	263.833 F.
— Acquisitions d'immeubles	100.000 F.
— Gros travaux divers (principalement adduc- tion d'eau et station épuration)	3.272.000 F.
Le financement sera assuré par :	
— des subventions pour un montant de	477.000 F.
— des emprunts pour un montant de	2.700.000 F.
— un autofinancement de	618.625 F.

(Lire la suite page 7)

RÉGIE COMMUNALE GÊTOISE D'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE ET SPORTIF (Ré. Co. G.E.T.S.)

DETTES ET CRÉANCES A LONG TERME

Année de la réalisation	Désignation de la dette ou de la créance à long et moyen termes	Durée	Taux %	Dette ou créance en capital	Dette au 1-1-1973	Annuités	Intérêts	Capital
1964	C.I.C.O. téléskis	20 ans	6,65	550.000,00	385.468,09	50.512,36	25.633,63	24.878,73
1964	C.I.C.O. téléskis	20 ans	6,65	250.000,00	175.212,78	22.960,16	11.651,65	11.308,51
1964	Sur particuliers - Pistes de la Rosta	12 ans	5,5	150.000,00	46.800,00	17.374,00	2.574,00	14.800,00
1966	C.I.C.O. téléski de la Rosta	15 ans	6,65	250.000,00	162.496,59	26.844,98	10.806,02	16.038,96
1970	C.R.C.A. chenillette de damage	5 ans	7	90.000,00	57.604,11	21.950,19	4.032,99	17.917,90
1970	C.R.C.A. Unimog 416	5 ans	7	75.000,00	48.003,41	18.291,83	3.360,24	14.931,59
1970	Caisse autonome de crédit et dépôt (télé- siège Ranfoilly)	7 ans	7	500.000,00	380.542,49	92.776,61	26.637,97	66.138,64
							10.408,93	33.491,39
1971	C.R.C.A. engin déneigement	5 ans	7	180.000,00	148.699,68	43.900,32		
1972	C.R.C.A. téléski des Ebauds	7 ans	8,6	150.000,00	150.000,00	29.404,73	12.900,00	16.504,73
1972	C.R.C.A. Angledozer Case	7 ans	7,85	270.000,00	270.000,00	51.593,81	21.195,00	30.398,81
1972	Crédit National - Construction remontées mécaniques	15 ans	6,75	2.500.000,00	2.500.000,00	—	—	—
				4.965.000,00	4.324.827,15	375.608,99	129.199,73	246.409,26

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	Pour mémoire budget précédent	Propositions du maire	Votes du conseil municipal
Denrées et fournitures	23.500,00	24.000,00	24.000,00
Habillement	7.000,00	8.000,00	8.000,00
Carburants	15.000,00	15.000,00	15.000,00
Combustibles	1.500,00	1.000,00	1.000,00
Frais de personnel	365.000,00	425.000,00	425.000,00
Rémunération du personnel permanent	100.000,00	130.000,00	130.000,00
Rémunération du personnel temporaire	180.000,00	205.000,00	205.000,00
Charges sociales	85.000,00	90.000,00	90.000,00
Impôts et taxes	8.000,00	30.000,00	30.000,00
Impôts fonciers et taxes foncières		25.000,00	25.000,00
Autres impôts	8.000,00	5.000,00	5.000,00
Travaux et services extérieurs	170.000,00	186.500,00	186.500,00
Loyers et charges locatives	6.000,00	6.500,00	6.500,00
Entretien des pistes	15.000,00	20.000,00	20.000,00
Entretien du matériel outillage et mobilier	90.000,00	100.000,00	100.000,00
Achat petit matériel, outillage et produits entretien	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Electricité, eau, gaz	30.000,00	30.000,00	30.000,00
Primes d'assurances	19.000,00	2.000,00	2.000,00

DEPENSES (suite)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du maire	Votes du conseil municipal
Participations et contingents	1.400,00	1.000,00	1.000,00
Cotisations municipales	1.400,00	1.000,00	1.000,00
Frais de gestion générale	12.019,55	6.891,01	6.891,01
Fêtes et cérémonies	5.000,00	3.300,00	3.300,00
Frais de transport	5.000,00	2.000,00	2.000,00
Impressions, reliures et fournitures de bureau	1.000,00	500,00	500,00
Frais de P.T.T.	1.000,00	1.000,00	1.000,00
Dépenses imprévues	19,55	91,01	91,01
Frais financiers	109.090,20	130.199,73	130.199,73
Intérêts	108.590,20	129.199,73	129.199,73
.....	500,00	1.000,00	1.000,00
Charges antérieures	10.000,00	50.000,00	50.000,00
Charges sur exercices antérieurs	10.000,00	50.000,00	50.000,00
Prélèvements pour dépenses d'investissement (C)	650.990,25	396.409,26	396.409,26
TOTAL DES DÉPENSES (B)	1.350.000,00	1.250.000,00	1.250.000,00
TOTAL	1.350.000,00	1.250.000,00	1.250.000,00
RECETTES	1.350.000,00	1.250.000,00	1.250.000,00
Produits de l'exploitation	1.350.000,00	1.250.000,00	1.250.000,00
TOTAL DES RECETTES (J)	1.350.000,00	1.250.000,00	1.250.000,00
ÉGAL : TOTAL	1.350.000,00	1.250.000,00	1.250.000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLÉS	PROPOSITIONS DU MAIRE				Votes du conseil municipal
	Emprunts	Immeubles	Matériel	Travaux	
Dépenses (E)	246.409,26		100.000,00	150.000,00	596.409,26
Remboursements d'emprunts	246.409,26				246.409,26
Acquisition du chalet de Mélan		100.000,00			100.000,00
Acquisition d'un Ratrac			100.000,00		100.000,00
Travaux d'électrification				70.000,00	70.000,00
Grosses réparations de pistes				80.000,00	80.000,00
Recettes (G)	246.409,26	100.000,00	100.000,00	150.000,00	596.409,26
Prélèvements sur recettes de fonction (H)	246.409,26			150.000,00	396.409,26
Produit de l'emprunt pour le chalet de Mélan		100.000,00			100.000,00
Produit de l'emprunt pour le Ratrac					100.000,00

BALANCE GÉNÉRALE

LIBELLÉS	Propositions du maire	Votes du conseil municipal
A Dépenses réelles (D + E)	1.450.000,00	1.450.000,00
Dépenses de fonctionnement totales	1.250.000,00	1.250.000,00
Prélèvements pour dépenses d'investissement	396.409,26	396.409,26
Dépenses de fonctionnement réelles (B - C)	853.590,74	853.590,74
Dépenses d'investissement	596.409,26	596.409,26
F Recettes réelles (I + J)	1.450.000,00	1.450.000,00
Recettes d'investissement totales	596.409,26	596.409,26
Prélèvements sur recettes de fonctionnement	396.409,26	396.409,26
Recettes d'investissement réelles (G - H)	200.000,00	200.000,00
Recettes de fonctionnement	1.250.000,00	1.250.000,00

(SUITE DE LA PAGE 6)

L'examen rapide du budget 1973 nous donne la confirmation que la municipalité persévère dans l'effort entrepris depuis de nombreuses années, et qui, à la satisfaction de tous, a permis à la commune des Gets d'obtenir la réputation enviée de très plaisante station de sports d'hiver. Reste à attirer le touriste d'été, chaque année davantage. Pour cela, les prochains budgets devront prévoir de nouveaux investissements principalement une piscine.

En ce domaine toute la confiance est déjà acquise à M. le Maire ainsi qu'à son Conseil Municipal.

L'ADDUCTION D'EAU DE BONNAVA

PAR M. LAURENT BAYLE, INGÉNIEUR T.P.E. A TANINGES

Dans le N° 2 de « La Vie Gêtoise » de mars 1971 étaient indiquées les caractéristiques du captage des eaux de la nappe de Bonnavava et il était précisé qu'il restait au conseil municipal la tâche ingrate de trouver le financement pour amener en un premier temps les eaux de Bonnavava au réservoir de La Massouderie.

Cette tâche a été remplie, le ministère de l'Agriculture, sur proposition de M. le Directeur Départemental de l'Agriculture, a inscrit à son programme une première tranche de travaux montant à 1.700.000 F. avec une subvention de 10 % et possibilité d'emprunt du complément à un taux intéressant de 8,30 % en 20 ans.



L'entreprise LOCATELLI commence la construction du réservoir de 1.000 m³ aux Places

(Photo Mairie des Gets)

Suite à cette inscription au programme de l'Agriculture, les travaux suivants ont pu être adjugés :

— canalisation de refoulement entre Bonnavava et Les Places de 1.341 m. de long en tuyaux fonte ductile de 250 mm. de diamètre intérieur ;

— canalisation d'adduction entre Les Places et Bonnavava de 2.917 m. de long en tuyaux fonte ductile et de 250 mm. de diamètre intérieur ;

— canalisation de distribution en tuyaux fonte de 100 mm. de diamètre doublant la précédente sur la-

quelle seront branchées les canalisations secondaires et les prises particulières qui plus tard alimenteront les villages de Magy, Le Laité, La Combe, Les Cornus ainsi que tous les bâtiments construits ou à construire entre les altitudes 1.250 et 1.400 environ, des Places à La Massouderie.

— 5 poteaux incendies de 100 mm. avec prises symétriques de 70 mm. qui couvriront les régions de Magy, Le Laité, La Combe, Les Cornus, La Massouderie ;

— 1 réservoir de 1.000 m³ de capacité à construire aux Places à la cote 1402 ;

— la station de pompage à établir sur le puits aval du captage de Bonnavava à la cote 1181 ;

— les lignes et appareils de fonctionnement et de sécurité entre Bonnavava, Les Places et Magy.

La réalisation des canalisations a été confiée à la Société Parisienne de Canalisations à Clichy (Hauts-de-Seine) qui a consenti un rabais de 17,7 % soit un prix global T.T.C. de 810.467 F. 62.

Celle du réservoir à l'entreprise Locatelli de Château-Neuf en Savoie qui a consenti un rabais de 7 % soit un prix global T.T.C. de 236.832 F. 48.

Pour les pompes un concours a été ouvert entre les entreprises spécialisées pour fourniture, installation et mise en service de 2 groupes électro-pompes pouvant débiter chacun 100 m³/heure, l'un de ces groupes sera utilisé et l'autre gardé en réserve en cas de panne du premier. En outre l'un de ces groupes pourra être entraîné par un moteur thermique afin de pallier les défauts de courant électrique.

Les offres présentées ont porté sur deux catégories de pompes, l'une à régime lent, 1.450 - 1.500 tours minute, l'autre à régime rapide, 2.900 - 3.000 tours minute.

La commission chargée d'étudier les propositions a d'abord opté pour les pompes à régime lent car, bien que plus chères — 7 % en plus environ — elles sont moins sujettes aux pannes et pour Les Gets ce qui compte, en pleine saison, c'est la garantie de fonctionnement.

Dans cette catégorie c'est la Société Conduites et Canalisations, 88 boulevard des Belges à Lyon, qui a consenti la meilleure offre pour la commune :

— d'une part au point de vue économique, le prix — 240.753 F. — est le moins élevé ;

— d'autre part, la pompe proposée, marque ALTA de renommée mondiale, fabriquée à Annecy, est une garantie tant au point de vue service après-vente qu'en cas de panne accidentelle.

Cette entreprise aura également à charge d'établir une ligne de télécommunications reliant Bonnava, Les Places, et Magy et d'installer les appareils nécessaires pour que les pompes :

— ne se mettent en route que lorsque le niveau d'eau dans le puits aura atteint une certaine cote à fixer avec le géologue après essais et qu'il sera descendu, dans le réservoir, en dessous d'une cote inférieure de 1,00 m. par rapport au niveau du trop plein ;

— s'arrêtent lorsque le réservoir des Places sera plein ou que le puits sera vide.

En outre des appareils électroniques placés à Magy dans l'immeuble Pernollet où sera installée la cabine téléphonique, permettront de connaître depuis Magy :

- le niveau d'eau dans le réservoir des Places ;
- s'il y a un défaut à la station de pompage.

Les services municipaux seront ainsi prévenus, dans le moindre temps, des défauts de la station et pourront intervenir rapidement pour y remédier.

L'ensemble groupe, électro-pompes, moteur thermique, appareillage de commande et de sécurité, cuve à fuel, sera logé dans un petit bâtiment type chalet qui sera construit à Bonnava suivant les dessins en cours d'étude.

Les travaux prévus et adjugés seront exécutés en 1973. Parallèlement la commune projette la réalisation de quatre réservoirs de 200 m3 à :

- La Combe
- Les Bossons
- Les Putay
- Gibannaz

avec canalisations de raccordement aux réseaux publics.

Ainsi l'eau potable sera assurée, dès Noël prochain, pour l'agglomération des Gets et pour les hameaux environnants.

Plus tard si les populations sédentaires et saisonnières continuent à progresser, il faudra très rapidement envisager :

— la construction d'un ou deux réservoirs de stockage de 1.000 m3 vers Le Bouchet à la cote 1.300 ;

— la liaison des réservoirs de stockage et des réservoirs de distribution par des canalisations de gros diamètres ;

— l'installation d'un troisième groupe électro-pompes à Bonnava avec dérivation et traitement physique et bactériologique des eaux du Foron. La place pour ce groupe est prévue tant au point de vue logement qu'au point de vue électro-mécanique.

De toutes façons, les travaux qui seront réalisés en 1973 :

— solutionneront pour de nombreuses années, le problème de l'eau potable pour l'agglomération des Gets et pour les villages et hameaux environnants ;

— il n'y aura plus à appréhender les périodes d'étiage de Noël et de février tant connues par les membres de la Commission Municipale chargée des études et de l'organisation du réseau de distribution d'eau potable des Gets ;

— ils contribueront grandement au développement touristique et sportif de la station d'été et d'hiver des Gets.

Hiver 38-39 : les débuts du tourisme hivernal

(Photo Archives)

*« Vivre, c'est aider à vivre.
Il faut créer d'autres bonheurs pour être heureux ».*
(Raoul Follereau)



la page du résidant

Plus d'un tiers des habitations des Gets sont des résidences de vacances ou de loisir dans lesquelles une partie des propriétaires espère se ménager des séjours plus longs ou plus fréquents. Notre Association qui regroupe déjà près de 250 d'entre eux sur 400 environ, cherche essentiellement à assurer à ses adhérents des conditions de vie meilleures dans la station et à tisser entre eux des liens de sympathie et d'entraide.

Les buts et le sens profond de notre groupement ont déjà fait l'objet d'un précédent article dans « La Vie Gêtoise ». Les résidants qui ne nous ont pas encore rejoints sont invités à nous envoyer leur adhésion ou, s'ils désirent un complément d'information, à nous écrire (1).

L'un des moyens les plus sûrs de notre action réside dans une participation de plus en plus grande à la vie communale. M. le Maire et la Municipalité sont parfaitement conscients comme nous-mêmes de l'importance de notre population, de l'aide économique que nous apportons au développement de la station, comme des services que nous sommes en droit d'en attendre. Nous sommes persuadés que cet échange en quelque sorte contractuel ne s'opère d'une façon satisfaisante que sur la base d'une constante collaboration et d'une progressive compréhension entre les deux groupes de population.

La carte des Gets que nous vous présentons ici (pages suivantes) est un bon exemple de cette collaboration.

Conçue d'abord pour permettre le recensement et la localisation des résidants, nous avons compris bien vite les services que ce document pouvait rendre à la commune, si on en profitait pour rectifier les erreurs des cartes existantes, si on représentait la totalité des habitations et des immeubles, si on y faisait figurer les routes, les chemins, les pistes de ski, les lieuxdits, etc.

Sa réalisation est due au patient et minutieux travail, effectué en collaboration avec la mairie, d'un de nos adhérents qui a tenu à conserver l'anonymat.

L'échelle choisie est 1/5000 qui a été étendue à 1/20000 à la périphérie sans que la lecture des distances en soit rendue plus difficile. Grâce aux repères, l'identification des lieux et habitations est précise.

Édité en format 100 × 60 (tirage ci-contre en 41 × 27), accompagné pour les résidants d'une liste d'identification, ce document a été remis à toutes les autorités locales et régionales (Services de la Mairie, de l'Équipement, des P.T.T., Office du Tourisme, etc.). Il est en vente à l'Office du Tourisme et en librairie au prix de 15 F.

(1) Boîte à lettres de l'A.R.G. à la Mairie des Gets,
N° de C.C.P. 797767 Lyon
Cotisation : 20 F.

←
Les alpages de La Mouille Ronde avant la guerre.

(Photo Mairie des Gets)

« Il ne faut pas juger un homme sur une parole, mais sur un ensemble de nuances de toutes sortes. Plus je vis, plus j'ai confiance dans les hommes... Il faut toujours croire que les gens sont meilleurs que leurs actes, meilleurs même que leurs paroles. La charité est toujours ce qu'il y a de plus près de la vérité ».

(Emmanuel Mounier)

LA PAGE DU RÉSIDENT

Les Gets, centre de réflexion et de formation professionnelle

L'un de nos membres fondateurs, M. de Matteis, a choisi Les Gets comme lieu de domiciliation pour l'Institut Interrégional de Formation Professionnelle Intégrée, qu'il a créé avec quelques industriels de la région.

Pourquoi professionnelle ? Pourquoi intégrée ?

Les Gets se trouvent être le lieu géographique de trois régions industrielles importantes : la vallée de la Dranse avec la zone de Thonon et d'Evian, connue pour la fabrication des meubles et les célèbres eaux minérales ; la vallée du Giffre avec ses fonderies et celle de l'Arve ou Cluses et Scionzier qui comptent les 80 % des machines automatiques, décolleteuses et autres, de France.

Les Gets sont ainsi la charnière entre des activités très diverses qui ont en commun le souci d'avoir un personnel efficient et qualifié, capable aussi bien d'une productivité élevée que de conscience dans le travail.

La formation professionnelle intégrée utilise un moyen d'analyses et d'investigation moderne : le film.

Celui-ci permet d'examiner sur le vif les problèmes industriels les plus divers et d'en déduire une politique de formation pour les cadres et même les exécutants.

Comment cela est-il possible ? Laissons la chose aux spécialistes de chronocinématique, puisque c'est ainsi que se nomme cette science d'avant-garde, et disons simplement que divers industriels de notre région s'y intéressent et ont décidé de se réunir périodiquement aux Gets pour en parler.

Les Gets ont semblé le lieu idéal pour ces assemblées, car l'altitude est un facteur très stimulant pour la réflexion. Le Réarmement Moral n'aurait pas été ce qu'il a été, s'il n'avait été situé géographiquement à Caux, en amphithéâtre en bout du Léman, près des cîmes des Dents du Midi et du panorama extraordinaire des Alpes savoyardes. Sans avoir une place aussi privilégiée, Les Gets offrent une vue magnifique, surtout des contreforts du Mont-Chéry, sur le Ranfoilly et le Marcelly.

Imaginons un instant que vous ayez pu vous introduire dans la docte assemblée, qui réunissait deux directeurs d'écoles techniques, quatre formateurs, divers industriels et que vous ayez eu part à la conversation.

Vous auriez discoursu de cette étrange habitude journalière qui voit 20.000 Savoyards franchir les frontières genevoises pour apporter à la Suisse une main-d'œuvre appréciée mais regrettée par

nos P.D.G. locaux ; vous auriez parlé de la querelle des modernes et des anciens, les premiers rejetant les formules traditionnelles, les seconds regrettant une heureuse époque où la conscience professionnelle était plus qu'un mot.

Vous auriez cherché aussi la résolution de cette quadrature du cercle qu'est la conciliation des augmentations de salaire avec une stabilisation inflationniste. Des mots seraient passés : pouvoir d'achat, incidence monétaire, rendement des investissements, etc., etc.

Réunis ensuite dans un des bons restaurants (et il n'en manque pas !) des Gets, vous auriez savouré le canard à l'orange, raconté les sempiternelles histoires qui fleurissent au dessert dans les repas dits d'affaires.



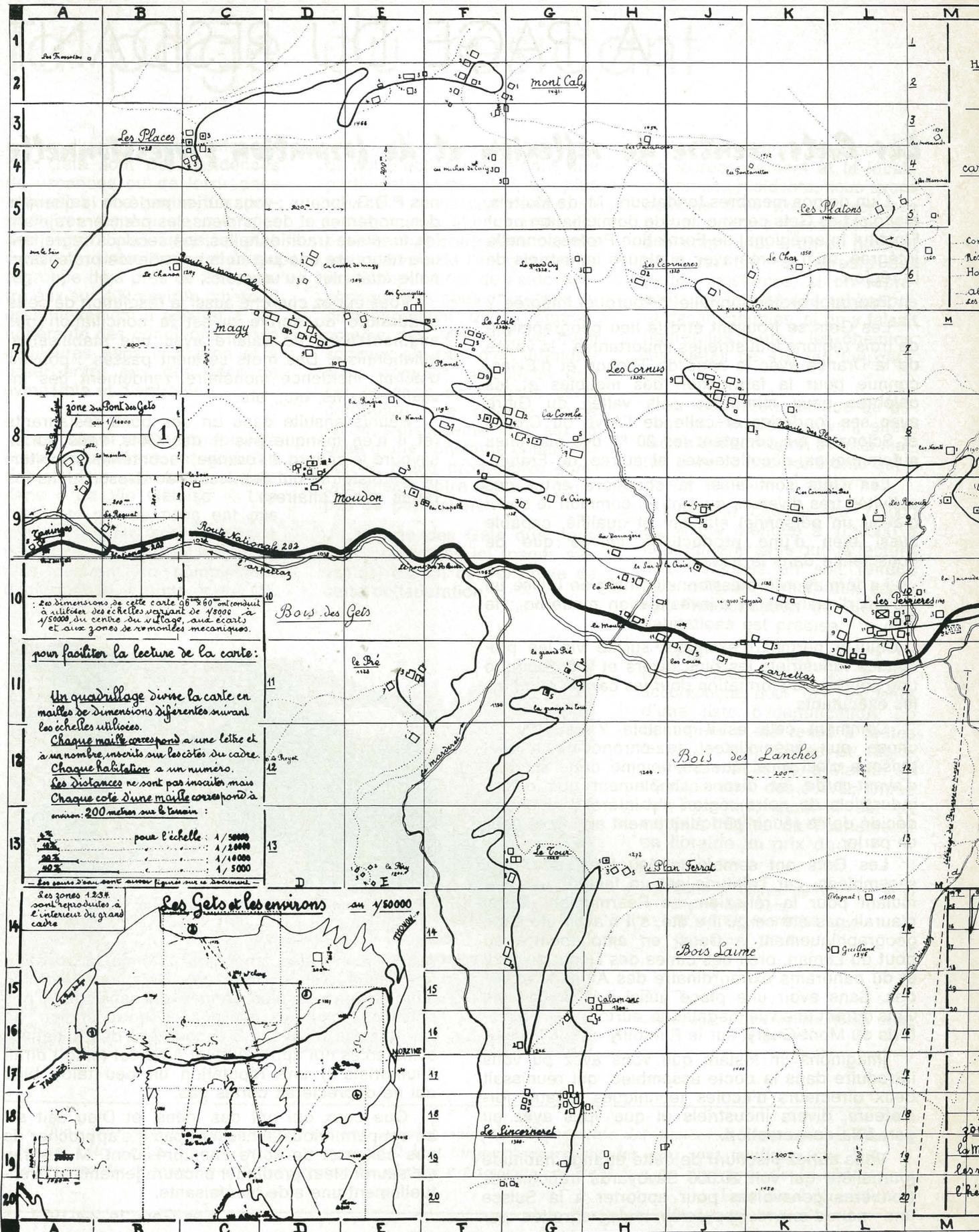
Saurons-nous conserver ces vieux chalets...

(Photo Mairie des Gets)

Voilà une idée lancée, à côté de la vocation touristique bien connue des Gets, une certaine difficulté encore plus vérifiée de sensibiliser nos hôtes aux charmes estivaux de notre station, ne serait-il pas bienvenu d'encourager des initiatives semblables qui apporteraient à ce col (chic ! dirait l'humoriste !) une réputation un peu talon bleu qui ne déprécierait certes pas.

Que ceux qui ont des idées, et Dieu sait s'il en est parmi nous, n'hésitent pas à s'approcher de nos édiles et de notre cher président, M. Laurin, qui sauront leur prodiguer encouragements et éventuellement une aide bienfaisante.

Les Gets, le 2-4-1973



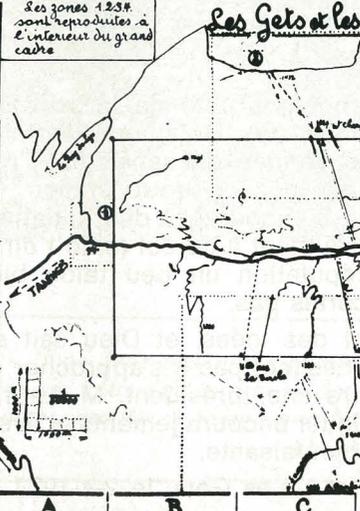
Les dimensions de cette carte (68x80 cm) ont conduit à utiliser des échelles variant de 1/5000 au 1/50000 du centre du village, aux écarts et aux zones de remonte mécaniques.

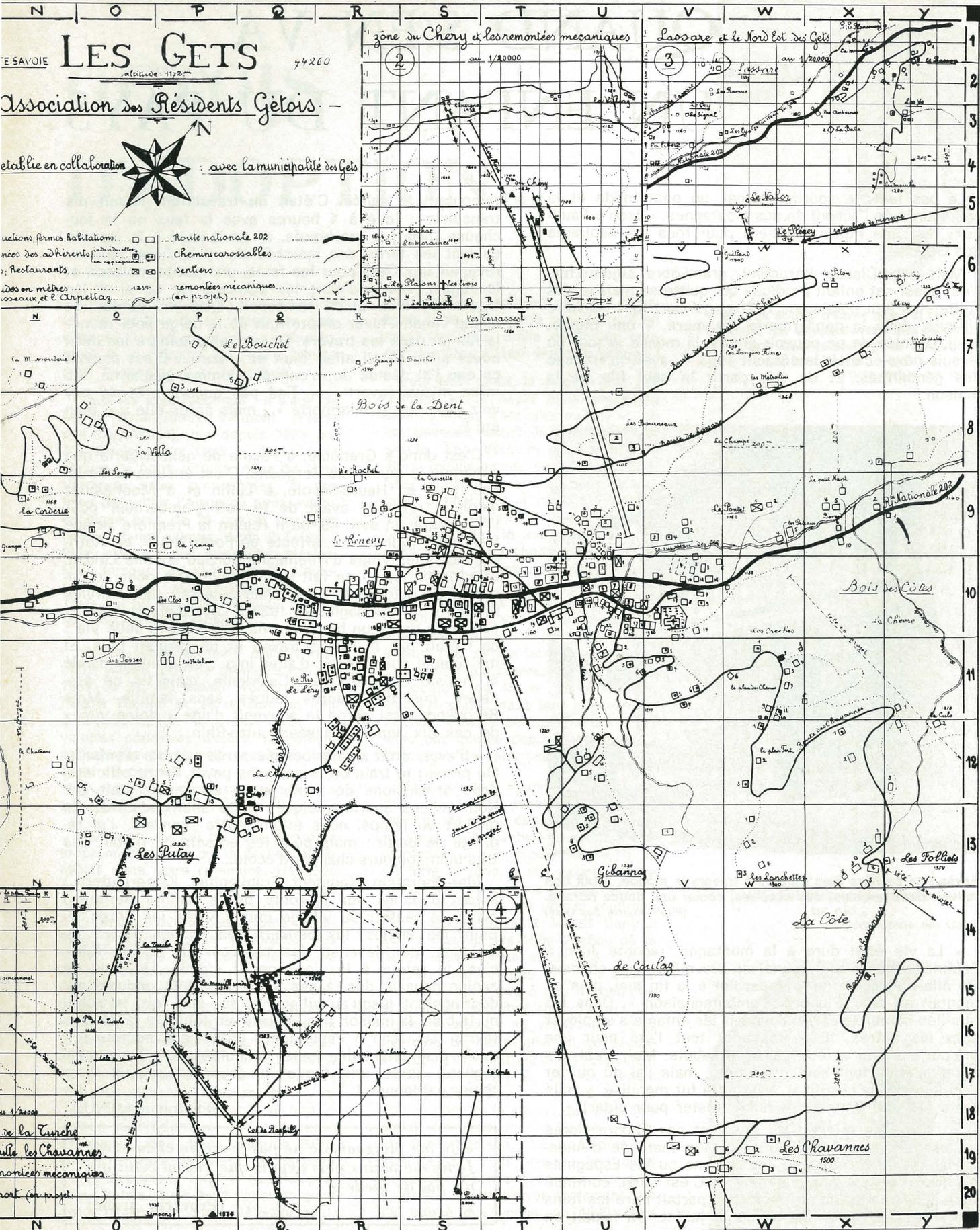
pour faciliter la lecture de la carte :

Un quadrillage divise la carte en mailles de dimensions différentes suivant les échelles utilisées.
 Chaque maille correspond à une lettre et à un nombre inscrits sur les côtés du cadre.
 Chaque habitation a un numéro.
 Les distances ne sont pas inscrites, mais Chaque cote d'une maille correspond à environ 200 mètres sur le terrain :

1/50000	pour l'échelle : 1/50000
1/20000	1/20000
1/10000	1/10000
1/5000	1/5000

Les points d'eau sont toujours figurés sur ce document.





QUAND S'EN VA UN ENFANT DU PAYS

Le pas lent, le sourire amical, un peu timide et la voix lourde de l'accent de nos montagnes, « Jean à Pauline », est une figure familière pour tous les habitants des Gets.

Mais Jean-Claude Bergoënd, grand-père aujourd'hui, c'est aussi cet enfant prodigue qui quitte sa maison des Folliets un jour d'automne 1931 et qui part faire carrière ailleurs, dans la gendarmerie. Sa mère, « une bigote », dit-il, désolée de ne pouvoir aller à la messe le jour où je suis né — c'était le 16 août 1903 — avait la frousse des gendarmes. Et de voir partir le seul fils de la maison.



Après une carrière bien remplie à travers le monde, il fait bon revenir dans le chalet des ancêtres, couler une douce retraite.

(Photo Mairie des Gets)

« La vie était dure à la montagne, raconte Jean à Pauline ; depuis tout jeune, on travaillait aux champs. On allait à l'école de la Toussaint à la fin mai, puis on montait en alpage pour « l'amontagnaison ». Dans les familles nombreuses, on envoyait les enfants s'employer chez les autres. Ils y restaient tout l'été pour une bricole d'argent et une paire de sabots. Moi, c'est pas pareil, j'étais tout seul en famille, mais j'ai dû quitter l'école avant le certificat. Mon père fut mobilisé, y fallé resta per aidi (Patois : il fallait rester pour aider) ».

En 1925, les téléskis ne faisaient pas encore florès et les Gêtois d'hier étaient sur les marchés d'Annesses ou de Saint-Julien, les Italiens ou les Espagnols d'aujourd'hui, sur nos chantiers. « C'est ainsi, continue Jean à Pauline, qu'au printemps, on partait faire les foins à Marlioz, de la fin mai au début juillet. On faisait en

remontant la vallée. C'était un travail qui faisait pis transpirer : levé à 4 heures avec la faux ou la faucieuse tirée par les bœufs, on était payé à la journée suivant les tarifs des marchés de molardiens. Puis on revenait aux Gets pour les foins, une petite moisson et le regain. Après c'était les pommes de terre et les fagots de bois qu'on ramassait dans les forêts. Et quand venait l'hiver on profitait de la neige pour mener le fumier dans les travers. On arrivait à joindre les deux bouts si le bétail allait bien et encore... C'est comme ça que j'ai décidé de m'engager comme gendarme. Ma mère m'avait averti : « T'es pas encore prêt de m'y voir dans une gendarmerie »... mais après elle y a bien été !

C'est donc à Grenoble, à l'école de gendarmerie que débarque le gendarme Bergoënd. C'est ensuite en Ardèche, puis en Haute-Savoie, à Lullin et à Moëllesulaz qu'on le retrouve avant de le voir s'embarquer pour l'Allemagne en avril 45, où il rejoint la Première Armée française. Tour à tour, affecté en Forêt Noire, en Autriche, dans les villes d'Allemagne du Sud comme Lindau, Friedrichshafen, il se fait porter volontaire pour l'occupation en octobre 45 ; « J'avais déjà fait mon service militaire en Allemagne en 1923 à Diez dans la Ruhr et j'en avais gardé un bon souvenir. On avait la belle vie : ce n'était pas le même travail et on gagnait plus. Et ma femme aussi rêvait d'aller loin : on avait demandé la Tunisie et la Nouvelle-Calédonie, mais ils ne prenaient que des cadres jeunes sans famille. Mme Bergoënd aussi garde le souvenir d'une « dolce vita » de ces dix années passées outre-Rhin.

« J'avais droit à trois bonnes, vu le nombre d'enfants. On prenait le train ou le car sans payer. Entre officiers, nous organisions de nombreuses soirées. C'était gai. Nous avions appris quelques mots allemands mais la plupart du temps, nous étions entre Français. J'ai regretté de partir ; mais pour les enfants ce n'était pas très bien, toujours changer d'école... ».

Idar-Oberstein, Neustadt, Frankenthal, Kaiserlautern : autant d'étapes sur la route de la famille Bergoënd avant de rentrer au village natal. Après les bords du Rhin, les vignes, les bateaux, les plaines vertes de Cologne, de Mayence, les châteaux de Forêt Noire, c'est le retour à la vie sage et simple. Un bois de sapins dans le dos, à ses pieds des prés ondulés qui dégringolent jusqu'au village et sur son toit, le soleil ou la bise, la maison des Folliets est toujours là. Depuis février 56, Jean à Pauline est grand-père heureux ; il coule maintenant des jours tranquilles au village montagnard, après une fugue de jeunesse depuis longtemps pardonnée !

Dominique MENU.

« Je me plaignais de ne pas avoir de chaussures. Je ne me plains plus depuis que j'ai vu celui qui n'a pas de pieds ».

(Proverbe arabe)

GÊTOIS D'ADOPTION...

Un petit chalet de bois posé comme un nid en bas de la ferme des Lanchettes. Un couple heureux d'instituteurs à la retraite. Un même amour pour la montagne et la nature...

Vous les avez reconnus : il s'agit de M. et Mme Pierre Vermont, (Pierre des Lanchettes), qui depuis 1963 ont élu domicile aux Gets. « Quand vint l'heure de notre retraite, nous dit Mme Vermont, nous proposâmes à nos filles de quitter l'Aisne où nous avions enseigné près de 20 ans et de partir nous installer ailleurs. Agen ? Tours ? Elles n'étaient pas très enthousiastes. Mais lorsque, en vacances en Haute-Savoie, nous leur suggérâmes Les Gets, ce fut du délire. Depuis, la maison est toujours pleine ! ».

M. et Mme Vermont découvrirent notre village, pour la première fois en 1951 ou 52. Ils étaient venus passer l'été à Thonon et, se rendant un jour à Chamonix en excursion avec les voitures poussives d'alors, ils avaient été obligés de s'arrêter quelques instants au col des Gets. « Rien que le mot col nous impressionnait déjà » fait remarquer Mme Vermont.

Mais c'est en fait de 1957 que date le premier séjour de la famille VERMONT dans notre commune. Habitué à passer leurs vacances dans les maisons familiales, ils avaient choisi cette année-là celle des Folliets. L'altitude, l'exposition, le panorama, les avaient tentés. La cordialité de la famille B ergoend les ravit. « C'était l'âge héroïque », ironise M. Vermont. La route pour monter aux Chavannes n'existait pas encore, et nous allions à pied, les skis sur l'épaule. Ou bien Jean Anthonioz prenait son traîneau, tiré par Belle, la jument. On y entassait tous nos skis, une cinquantaine, ainsi que les plus jeunes enfants, et tout le monde suivait derrière. Une vraie partie de plaisir. Puis après Maurice BERGOEND installa un téléski sur la piste de Champignon. Encore que la première année, il n'y avait qu'un traîneau avec plusieurs bancs (télé-traîneau),

sur lequel on s'asseyait skis aux pieds, et un câble manœuvré par un treuil en haut. On tirait, Emile Anthonioz courrait derrière... C'était vraiment typique !

Pour Noël 63-64, la neige n'était pas tombée, et la seule piste praticable était celle des « Mouilles au Roy »... ce qui devenait fastidieux pour le skieur assidu. Les Vermont qui revenaient alors régulièrement aux Folliets pour Noël et Pâques, partirent pour de longues promenades à pied. Et en plaisantant, ils se dirent qu'ils pourraient bien s'installer là en contrebas des Lanchettes. « Lanchettes, explique M. Vermont au passage, étant le diminutif de « lanche », qui veut dire clairière. Et il existe dans le bois, derrière la maison, une clairière où les sapins ne repoussent pas ». L'option fut prise à Noël. Le terrain acheté à Pâques. La construction commencée aussitôt et en octobre 64 M. et Mme Vermont emménageaient dans leur nouvelle résidence. Résidence qu'ils n'ont d'ailleurs pas quittée depuis si ce n'est à l'occasion de leurs vacances.

Mais pourquoi la montagne ? Pourquoi quand on a passé sa jeunesse à Paris et fait sa vie dans l'Aisne, comme M. Vermont, s'attache-t-on soudain à la montagne, à son climat sévère, à sa vie âpre et rude, à son peuple frustré lui aussi ? « J'habitais à Paris, répond M. Vermont, et je me trouvais souffrant. On m'envoya dans le Massif Central, sur le Plateau des Mille Vaches où je passai deux hivers et un été. C'était un petit village perdu et j'étais seul à l'hôtel. J'appris peu à peu à connaître et à aimer ces montagnards, qui venaient nombreux au village les jours de foire. En me promenant, je découvris des gens dont j'ignorais totalement l'existence jusque-là. Je me rendis compte alors combien la vie à Paris était surfaite et je me dis que peut-être c'était eux, ces gens à l'aspect rude, qui avaient raison... La montagne m'a guéri aussi. C'est presque une dette de reconnaissance que j'ai envers elle. C'est aux sports d'hiver également que j'ai connu ma femme, en 1935. Mais



C'est aux sports d'hiver que j'ai rencontré celle qui devait devenir ma femme... C'est une des raisons pour lesquelles nous aimons le ski.

(Photo Mairie des Gets)

sports d'hiver est un bien grand mot : nous ne faisons que de la peau de phoque. Nous partions sans équipement et sans savoir skier : quand on ne pouvait pas tourner, on faisait une conversion ! Quant au logement, c'était presque un refuge : il faisait moins 15° le matin dans la chambre... ».

C'est donc à la montagne, parmi nous, que le couple Vermont finira ses vieux jours. « Nous avons l'impression de mener une belle vie ici, affirme Mme Vermont, et nous n'avons pas l'intention de la quitter ; les gens du pays nous ont adoptés avec beaucoup de gentillesse... Et puis on sent que Les Gets est une station qui a gardé une âme, qui a gardé son caractère savoyard ».

D. M.

Un petit chalet de bois posé comme un nid...

(Photo Mairie des Gets)





Passeport délivré à BASTARD Joseph-Bernard, marchand de graines en 1916.
(Photo Archives)

« LOU GRAN-NIS »

LES GETS, hiver 1973 : des téléskis qui courent sur l'alpage, des skieurs, des touristes, des hôtels illuminés, la musique d'une boîte de nuit, une station à la mode !

LES GETS, hiver 1904 : quelques chalets qui fument, quelques hameaux, une église ; (l'école de garçons et la mairie n'existent pas encore. Le bâtiment ne sera construit qu'en 1908). Vers le Pont des Gets, des hommes s'affairent à descendre des billons, profitant de la neige pour ne pas endommager les champs. Ici et là, un cheval et une charrette: on mène le fumier à la neige, là où le terrain est trop en pente pour passer avec un char à la bonne saison. Et puis, rien d'autre, sinon la solitude des sommets blancs. L'hiver est long. L'hiver est triste. L'hiver est vide. Alors, on s'en va dans la plaine... De Tarentaise partent les ramoneurs, du Grand-Bornand les fruitiers, de Samoëns les maçons, de Bogève les vendeurs de toile, des Gets partiront les vendeurs de graines: « Lou Gran-nis ».

Nombreux sont ceux qui se souviennent de ces « campagne » où entre Noël et Pâques, bon temps, mal temps, ils sillonnaient les routes du Jura, du Doubs ou de la Suisse, un

gros sac sur le dos : Jean-Marie de la Grange, Joseph Bastard du Pré, François de la Cullaz, Marius au Xandre qui, l'année dernière encore, faisait les marchés comme grainetier, après plus de 50 campagnes dans le Jura.

Tous prenaient le même chemin : le tacot Taninges-Annemasse, parfois un bout de route à pied, puis le train Lons-le-Saunier - Saint-Claude. « La première année, raconte Jean-Marie de la Grange, j'ai passé le col de La Faucille à pied, depuis Annemasse. J'avais 19 ans. On faisait en moyenne 30 à 40 km. par jour. Quand on était plusieurs, on partait chacun pour un village et on se retrouvait le soir dans un hôtel. Parfois on restait même une quinzaine de jours sans se voir. On faisait beaucoup le porte-à-porte des fermes. Les gens nous attendaient. Ils nous appelaient les « Savouards ». Vous voulez quelque chose, qu'on leur demandait ? Des fois, ils répondaient non. Alors on leur disait : « au revoir et à l'année prochaine ». Et puis après 7 ou 8 maisons, ils s'écriaient : « Ah, voilà les marchands de graines, entrez voir... ».

Déjà, mon grand père allait aux graines, nous dit Joseph Bastard (72 ans). Il partait avant Noël pour pouvoir tenir tout ce qu'il tenait... Il tenait grand : une partie du Doubs et tout le Jura. Il restait jusqu'à la dernière foire d'avril. C'était le dernier jeudi du mois à Pontarlier ».

Vêtu d'une grande blouse noire fermée jusqu'à la poitrine, comme celle des maquignons, affublé d'un chapeau, d'une pipe et d'un parapluie, le grainier portait sa marchandise à même le dos : 50 à 60 kg. de graines, dans un gros sac bleu passé sur l'épaule et tenu par une canne pour « défatiguer » avec parfois 20 à 30 litres d'oignons sur les bras. La plupart, néanmoins, avaient un dépôt, à Lons pour le Xandre, à Levier pour les Bastard, où ils faisaient expédier directement leurs graines en provenance de la Seine-et-Oise ou du Nord de la France. A l'exception des oignons que l'on achetait invariablement dans les environs d'Annemasse, à Gaillard ou à Vétraz-Monthoux. « Des oignons qui se conservaient bien, disait-on, parce qu'ils avaient poussé sur le sec ». « Et au début, affirme François de la Cullaz, on les comptait un par un pour les vendre... ».

Pour « être en règle avec la loi », les grainiers devaient payer une patente, environ 40 francs pour la saison d'hiver. Ce qui leur donnait droit à faire le porte-à-porte et les marchés.

Marius à Xandre se souvient encore de ces bousculades entre marchands, à la sortie de la messe le dimanche, et la veille de certaines grandes foires : « Depuis minuit le soir, on jetait par terre la veste, le sac, notre canne ou des rames de haricots pour marquer notre place. C'étaient « les premiers arrivés les premiers servis » ; mais malgré tout, ce qui faisait notre force à nous les vieux, c'est qu'on vendait des graines de bonne qualité. Avant la guerre, pourtant, les affaires étaient moins bonnes : les marchands étaient plus nombreux et les gens avaient moins d'argent. Il n'y avait pas encore les allocations familiales et la retraite des vieux ».

En principe, les graines se vendaient au poids ou au décalitre. Mais plus souvent encore, pour les graines de jardin, à la petite « cuillè ». Et, avoue Jean-Marie de la Grange, quand elles étaient trop grandes, ces cuillères, on les limait un peu ». Du temps du grand-père Bastard, on vendait aussi les grosses graines à fourrage, comme le trèfle ou la luzerne. Et ça rapportait bien, ma foi ! Il faut dire que les « Savoyards » n'hésitaient pas à « faire la cupesse », c'est-à-dire à doubler les prix. Et ils s'en revenaient aux Gets avec trois, quatre ou cinq cents francs de bénéfice net (le prix d'une vache), dans la « b'sace » — une peau de chat avec un cordon —. On payait alors en sous, en pièces d'or, en écus suisses ou italiens.

Demandez aujourd'hui encore à la corporation des marchands de graines si c'était bon ces saisons. Et à coup sûr, ils vous répondront : « Ben, on se plaignait pas... Pendant que les autres faisaient rien, nous on travaillait. Surtout qu'y avait toujours une jolie fille à voir ! ».

D. M.

AU JARDIN DE SAVOIE

BERGOEND JH-ALBERT & MARIUS FILS

CULTIVATEURS-GRAINIERS
DÉPÔT CENTRAL

LONS-LE-SAUNIER et SAINT-CLAUDE (Jura)

Exploitation des fermes de
LAVEY, LES RAMUS, LASSARD
et LE NANT

Maison fondée en 1892

R. C. Bonnesville, 7252

Commande faite par M

	Paquets	décilit.	litres	Kilogs	DOIT
BETTERAVE à salade rouge noire plate					
— jaune de Vauriac.....					
— jaune d'Echendorf.....					
— blanche géante très hors terre.....					
— rouge Mammouth.....					
CARDON plein sans épines					
CAROTTE rouge demi-longue printanière.....					
— rouge demi-longue tardive.....					
— blanche à grand collet vert					
CERFEUIL frisé double.....					
CHICORÉE frisée fine					
— scarole.....					
— amère.....					
CHÔUX cœur de bœuf.....					
— Nantais plat hâif					
— blanc dur à choucroute					
— quintal court.....					
— de Milan vert frisé.....					
— de Bruxelles.....					
CHOUX-FLEUR demi dur de Paris.....					
CHOUX-RAVE jaune ou Rutabaga.....					
CORNICHON.....					
CRESSON.....					
EPINARD printanier.....					
— patience.....					
FÈVE à longue cosse.....					
LAITUE mousserole très précoce					
— Batavia.....					
— pommée d'été cordon rose.....					
— choux de Naples.....					
— romaine paresseuse					

Toutes nos graines sont récoltées sur des plants d'élite rigoureusement sélectionnés ; elles sont vendues avec garantie et à des prix très modérés.

La foire aux Gets

PATENTES DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA FOIRE

DU 9 SEPTEMBRE AUX GETS - 14 AOUT 1507

« Charles, duc de Savoie, du Chablais, d'Aoste, prince vicair perpétuel du Saint Empire Romain, dans les Marchés en Italie, prince de Piémont, comte de Genève, baron de Faucigny.

Nous faisons manifester à tous que, à la supplique de nos chers syndics, des hommes et de la communauté des Gets, nous avons ordonné de procéder à des informations de commodo et incommodo, au sujet de la foire qu'ils demandent en grâce de pouvoir tenir, chaque année, dans le lieu précité.

Notre conseil a pris connaissance de ces informations, les a examinées et mises en délibération. Sur son avis et à bon escient, nous accordons et conférons aux syndics, aux hommes et à la communauté qui en ont fait la supplique, et à leur postérité, la permission, l'autorisation et la faculté nécessaires pour tenir, chaque année, le 9 septembre, une foire, au lieu dit Les Gets.

De telle sorte, cependant, qu'il n'y ait aucun préjudice pour les lieux circonvoisins qui auraient une foire le même jour, et qu'on nous garantisse, chaque année, de tous et chacun des Leydes et autres tri-

Jean-François Anthonioz à gauche et Jean-Marie Bergoënd à droite de notre photo au marché de St-Julien-sur-Suran (Jura) en 1933.

(Photo Archives)

buts qu'il est habituel, nécessaire et convenable de payer en pareilles circonstances, et que, dans l'établissement des comptes, le châtelain du dit lieu en porte la taxe avec les autres au tableau de nos recettes, parce que nous nous réservons et retenons les dits leydes, tributs et émoluments.

En outre, la concession est faite à la condition que ceux qui ont quelque chose à négocier en ces foires, ne puissent être retenus, arrêtés, ou inquiétés, par les autres de quelque manière que ce soit, sinon pour affaire jugée ou judiciairement déclarée, soit pour nos deniers fiscaux, soit pour une cause exigeant la peine du sang.

C'est pourquoi nous mandons aux autorités résidant soit auprès de nous, soit à Chambéry, au bailli juge et procureur du Faucigny, aux châtelains et clerks des curies des Alpes, des Gets, et à tous nos autres officiers, sujets médiats ou immédiats, qui auront connaissance des présentes, à leurs remplaçants et à chacun d'eux, sous peine de cent livres fortes, pour chaque subordonnée aux dites autorités, de tenir, d'observer et de faire observer par tous ceux à qui il importera, selon leur teneur, Nos lettres aux hommes et communauté ci-devant nommés et à leur postérité; de proclamer, de publier, de notifier Nos lettres dans les lieux où l'on a coutume de le faire et sui-



Les temps ont bien changé et la foire est loin de connaître le succès qu'elle avait autrefois.

(Photo Mairie des Gets)



En mai, chaque dimanche on voit encore Marius Bergoënd installer son banc sur la place de l'Eglise aux Gets.

(Photo Mairie des Gets)

vant l'usage; de n'y contrevenir et de ne s'y opposer en rien et d'aucune manière; parce que nous voulons qu'il soit fait ainsi, nonobstant toutes oppositions, excuses, lettres mandats et autres contrariétés.

Donné à Chambéry, le 14 août 1507. »

(D'après l'original sur parchemin aux archives de la mairie des Gets).

On ne désire pas ce que l'on ne connaît pas.



CONVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON IL Y A 100 ANS (1873)

ENTRE
ROSSET Marie-Alphonse
et COPPEL Joseph fils feu Pierre,
tous deux aux Gets,

ont convenu ce qui suit :

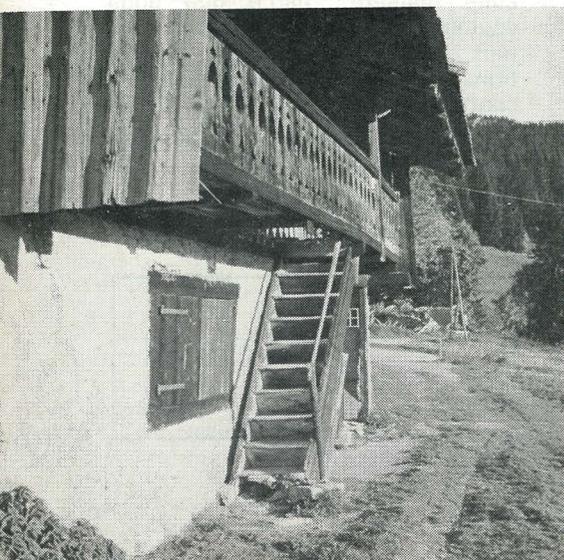
- 1° Le dit ROSSET Marie donne à faire son bâtiment, lieu dit vers les Puthays, concernant tous les bois au dit COPPEL d'après les conditions suivantes :
- 2° Le bâtiment se compose de deux épieux sur une longueur environ de 45 à 47 pieds et 34 à 35 pieds de large.
- 3° Tous les bois nécessaires au bâtiment seront fournis et rendus à pied d'œuvre par le donneur.
- 4° L'entrepreneur devra équarer tous bois nécessaires pour le bâtiment avec « l'hâche » à main et faire des buchilles autant qu'il sera possible pour le couvert du bâtiment, il devra faire la charpente, le mantelage du côté du vent et de bise avec des coeaneaux du devant et d'arrière avec des planches en travers mises dans les rayures des colonnes, plus les planchers de dessus avec poutre sur les deux chambres à coucher et la cuisine, faire la cheminée et colet et volet couvert à tavillon, faire l'aire à battre le blé sur l'écurie, selon la longueur convenue entre les deux parties.
- 5° L'entrepreneur devra de même faire tous les planchers de dessous ; la chambre à coucher se compose d'une fenêtre double verre faite en bois, plus une porte à panneau pour aller à la chambre du lait ; de deux garde-robes avec caisse à horloge du côté de l'écurie, de deux lits non montés et d'une armoire à quatre portes au contre feu.
- 6° La cuisine se compose d'une fenêtre du côté du vent, d'une montée d'escalier pour arriver à la grange et une porte à panneau au pied de la montée ; à côté de la montée se trouve un chambranle avec porte à panneau pour arriver à la grande chambre à coucher. Entre la cuisine et la petite du levant, se trouve une porte à panneau et le restant en paroi propre contre laquelle se trouvera du côté de la cuisine un dressoir à quatre portes et table pour les seaux de lait.
- 7° La petite chambre se compose du plancher de dessous, d'une fenêtre en bois au levant et de deux lits montés.
- 8° L'entrée de la maison se compose d'une porte double à panneau et d'un corridor pour arriver à la cuisine à porte et panneau et paroi entre tout le long de l'écurie propre du côté de l'habitation.
- 9° L'écurie se compose d'une porte double avec paroi devant, crèches, rateliers, et entreclos, tout le long, d'un côté et plancher dessous, avec platons, et une porte double derrière.
- 10° La chambre du lait se trouvera au fond de l'écurie à côté de la chambre à coucher dont il y aura une porte à panneau pour y arriver.
- 11° Le jour de la lève du bâtiment, le dit ROSSET fournira tous les ouvriers nécessaires pour pouvoir lever le bâtiment, l'entrepreneur devra s'y trouver pour conduire les ouvriers.
- 12° Dans la grande chambre à coucher, il y aura une fenêtre du côté du vent avec volet ainsi que toutes les autres fenêtres du bâtiment.
- 13° Les travaux devront être faits :
 - 1° - le bâtiment devra être levé, les planchers dessous faits pour retirer la récolte 1873 et l'écurie pour la Saint-Michel, même année, la cuisine et la chambre à coucher pour la Toussaint même année.
- 14° Tous les travaux ci-dessus désignés devront être faits par le dit COPPEL pour le prix de cinq cent vingt francs que le dit ROSSET s'engage à payer au fur et à mesure d'ouvrage ou pour le plus tard, cent vingt francs après la lève du bâtiment et deux cents francs à Noël 1873 et le reste dans l'espace de deux ans à dater de ce jour, au moment où tous les travaux devront être achevés.

Ainsi convention faite et passée en double en présence des deux parties, ce premier janvier 1873 dont chacune des deux parties a déclaré signer au bas de la feuille ce premier janvier mil huit cent soixante-treize. Si à défaut de paiement au temps ci-dessus désigné, le dit ROSSET s'engage à payer l'intérêt légal, soit le cinq pour cent par an, pour le retard qu'il y aura.

COPPEL Joseph

ROSSET Marie

(Cette maison existe toujours : c'est La Grange Heureuse aux Puthays).



Le chalet des Gets est typique. Pourquoi ne pas s'en inspirer pour construire nos chalets actuels ?

(Photos Mairie des Gets)



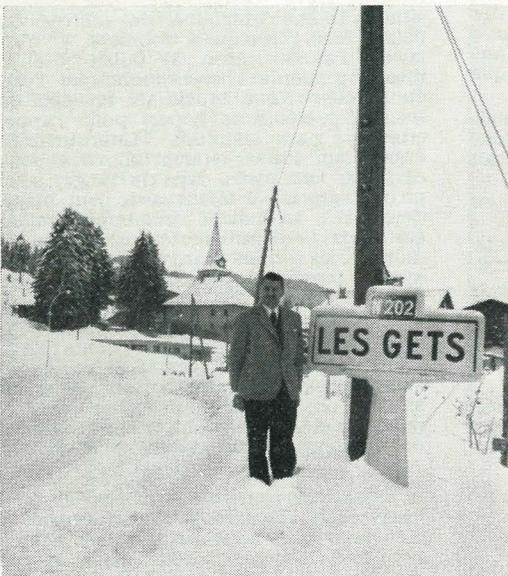
LES ÉCOLIERS D'AVANT LA GRANDE GUERRE



Les garçons de l'Ecole du chef-lieu en 1913

(Photo Archives)

Les ANTHONIOZ-BLANC d'Argentine



Oscar Anthonioz-Blanc, en voyage d'affaires en Europe est venu revoir le pays de ses ancêtres.
(Photo Mairie des Gets)



Président d'une importante coopérative de citriculture, le voici recevant le Président de la République Argentine, M. LANUSSE, venu inaugurer une usine de transformation d'oranges et de citrons.

(Photo Mairie des Gets)

dans un camp de concentration

Il y a un an, pour Pentecôte 1972, l'Amicale Départementale des Anciens de Dachau organisait aux Gets son congrès annuel.

Tous les participants furent enchantés de ce séjour en cette station si attrayante, où tant de sympathie nous fut prodiguée. Mes camarades et moi-même adressons de nouveau à M. le maire, au conseil municipal, à M. le curé et à la population nos sincères remerciements. La présence des Anciens Combattants témoignait de l'amitié qui unit les différentes générations du feu. Nous ne saurions oublier les pompiers et la gendarmerie qui assurèrent un défilé impeccable.

Mes camarades seront très touchés d'apprendre que pour le bulletin municipal des Gets M. le maire ait demandé à un ancien déporté de faire le récit du séjour dans un camp de la mort.

« Dachau était un camp central dont dépendaient 160 kommandos environ, ceux-ci comptant un nombre très variable de déportés. Construit à quelques kilomètres de Munich, sur des marais acquis par les SS en 1933, il ne fut terminé qu'en 1938. Les premiers occupants furent des internés allemands, « politiques », hostiles au régime nazi, dont beaucoup succombèrent à la construction de ce camp. Puis vinrent d'autres catégories : « sociaux », « émigrés », « criminels », « homosexuels », portant tous sur les vêtements rayés, une plaque de couleur différente suivant la catégorie et le numéro matricule.

Plus de 200.000 personnes passèrent par ce camp, sans compter ceux qui arrivèrent morts dans les convois. Entre tant d'autres, plus de 800 dans le « convoi de la mort » venant de Compiègne début juillet 1944, et près de 4.000 le 28 avril 1945, alors qu'ils étaient 5.000 au départ de Buchenwald après un voyage de 20 jours.

Ces camps étaient une richesse pour les SS !

Main-d'œuvre qu'ils louaient avec bénéfices appréciables aux industriels. Les détenus servaient de cobayes aux médecins et scientifiques nazis pour leurs expériences. Le sadisme, la cruauté des SS, des Kapos leurs valets, et des civils, bons nazis planqués pouvaient s'assouvir. Aucun risque pour eux d'être sanctionnés, bien au contraire.

Les nazis vainqueurs, nous n'aurions été que l'avant-garde. Cet esclavage aurait été appliqué dans tous les territoires occupés. Les familles auraient été démantelées comme j'avais pu le voir en 1941, lorsque des convois de civils polonais arrivèrent en transit au camp de prisonniers de guerre X.I.B. Les hommes, les femmes auraient connu nos conditions de vie ; les enfants dirigés vers des centres de « jeunes hitlériens » ;

vieillards, les infirmes, les résistants exterminés.

A l'arrivée à Dachau, avant d'être répartis dans les kommandos, les détenus subissaient une « quarantaine ». Sanitaire, pensez-vous ? Non, de dressage. Cette période était terrible pour ceux qui jusqu'à ce jour avaient eu la chance de ne pas se trouver directement entre les mains de la Gestapo ou des S.S.

Au bloc où je fus affecté, nous étions environ 1.600 entassés la nuit dans des chambres où les lits à 3 couchettes superposées, en nombre insuffisant, se touchaient, sans aucun passage pour y accéder. Une paillasse pour 2 ou 3. Les camarades couchés au centre de la pièce manquaient d'air, ceux qui se trouvaient près des fenêtres ouvertes grelottaient. Depuis le lever du jour, jusqu'à la nuit, par tous les temps, nous devions rester dans la cour délimitée par la baraque voisine, soit environ 400 m² à notre disposition. Qu'il pleuve, que le soleil darde, pas d'abri, pas d'ombre.

Dépouillés de toutes nos affaires, après la douche et le rasage total, nous avions touché des guenilles et des « claquettes ». Nourriture : de l'eau chaude baptisée : thé ; à midi une soupe claire ; le soir, un morceau de pain avec un soupçon de margarine ou de confiture, ou une mince rondelle de saucisson. Pour la toilette, quelques robinets.

Les kapos, des écussons verts (criminels) régnaient en maîtres absolus. L'un d'eux, dans un bloc voisin hurlait et matraquait sans cesse, c'était Meassarian, bloc 19. Un autre bloc n'abritait que des enfants russes ou polonais, arrachés à leurs parents. Ils avaient de 7 à 15 ans et subissaient les mêmes sévices que nous.

Les jours s'écoulaient lentement, mais durement. Ce n'était que le début d'une période qui de plus en plus se ferait lourde, exterminatrice.

Au bout de 20 jours, départ pour les kommandos.

Nous touchons des vestes, des pantalons rayés, des bérets, les triangles rouges (politiques) avec le F (français) et le N° matricule. Affectés au kommando d'Allach, qui fournit la main-d'œuvre à l'usine B.M.W., fabrique de moteurs d'avions, nous nous y rendons à pied, chaussés de nos claquettes.

Le kapo, un Tchecoslovaque, et le sous-kapo, un Français, tous deux condamnés de droit commun commandent la baraque qui nous est réservée.

Tout d'abord, travail à l'intérieur du camp. A la fin de la journée, nous retombons sous la coupe de nos deux chefs de baraque qui s'en donnent à cœur joie en nous faisant faire une heure de « pelote », (debout, couché, courir, marche en canard, etc...), et la nuit, sans raison, réveil brutal pour appel.

La « strasse » nous avait été faite :

bande rasée, large de quelques centimètres allant du front jusqu'à la nuque dans nos cheveux tondus. Nouvelle humiliation, marqués ainsi comme des bestiaux. En cas d'évasion, le détenu se faisait vite repérer.

Puis, ce fut le travail à l'extérieur du camp. Réparation des voies de chemin de fer détruites par les bombardements. Ensuite, je suis versé à Dickerhoff, kommando de 1.200 hommes, construisant à l'intérieur de l'usine un « bunker » colossal destiné à mettre à l'abri des bombardements les machines-outils.

Ce bunker, tout en ciment armé avait un plafond de plusieurs mètres d'épaisseur, soutenu par une quinzaine de murs intérieurs de plus d'un mètre de large. Entre ces murs, de larges galeries destinées aux machines. Murs extérieurs très épais, sans aucune fenêtre. Cinq ou six portes lourdes, roulant sur des rails permettaient d'entrer à l'intérieur. Ces entrées étaient protégées des bombes par des murs.

Cette construction nécessita des milliers de m³ de ciment et de ferraille. Une dizaine de bétonnières fonctionnaient jour et nuit. Combien de camarades y laissèrent leur santé, leur vie ? Je pense en particulier à ceux qui transportaient les sacs de ciment, le dos à vif rongé par l'eczéma, ou à ceux qui sur la terrasse du bunker, en plein vent, par moins 25 ou 30 degrés poussaient les wagonnets de ciment.

Réveil à 4 h. 30 ou 5 h. suivant la saison. Brève toilette dans une cabane située à une vingtaine de mètres de notre bloc. Quelques robinets y coulaient. Pas de savon. Il fallait y aller torse nu même l'hiver, alors que l'eau était gelée. Nous touchions un peu de tisane, et c'était le départ pour l'appel effectué par les S.S. Interminables appels qui l'hiver étaient mortels pour certains. Les pieds dans la neige, sous un vent glacial, il fallait rester sur place. Ceux qui tombaient inanimés étaient emmenés à l'infirmerie. Ranimés ou morts, les deux camarades qui les avaient conduits devaient les ramener dans les rangs.

Nous ne quittions le camp que le jour levé et allions à l'usine distante de 2 km., entre des grillages, S.S. et chiens étant à l'extérieur. En sortant, il fallait enlever nos bérets pour saluer les S.S. du poste de garde. Celui qui oubliait cet ordre recevait une avalanche de coups.

Pour éviter que notre longue colonne ne coupe la route de Munich, un pont l'enjambait. Ce pont était une appréhension pour tous ceux qui n'étaient pas en tête de la longue colonne. Pour ne pas perdre le contact, il fallait courir en montant les marches, courir sur le pont, courir en descendant, car au bas de l'escalier, S.S. et chiens nous attendaient. Un écart entre les rangs, gare aux coups et aux morsures. Cinq par cinq, nous

donnant le bras, ce qui facilitait les échanges de poux, les pieds glacés, trempés par une boue noire lorsqu'il pleuvait, nous entrions dans l'enceinte de l'usine, clôturée de barbelés.

Nouvel appel, puis chaque kommando gagnait son lieu de travail. Pas le droit de s'asseoir, sauf à 9 heures durant quelques minutes pour avaler le maigre morceau de pain alloué aux travailleurs. Avec deux Yougoslaves, je transporte de la ferraille. Il ne faut pas s'arrêter, car les S.S. et leurs chiens sont à l'affût.

A midi, arrêt. Nous regagnons un enclos. Appel, qui donne au kayro-führer armé d'un bout de câble électrique l'occasion de faire sa démonstration de sauvagerie devant les S.S. souriants. La soupe est distribuée. Les chiens sont servis en premier, plusieurs touches ; pour nous, une seule. Cette soupe, chaude l'été, froide l'hiver se compose d'eau, d'orties ou herbes de ce genre, un peu de pommes de terre et un soupçon de viande.

Il faut, pour déguster cette soupe, entrer dans une cabane bien trop petite vu notre nombre, par une porte de 1,50 m. de large. 1.200 hommes y sont entassés. Gare aux bousculades, il faut protéger notre soupe. Un coup de sifflet nous indique que la pause de 15 à 20 minutes est terminée. Il faut sortir de cette cabane pour un nouvel appel. A la porte, nous attendent S.S., kapos et chiens. Il faut faire vite pour éviter les coups. Les grands ont intérêt à se courber.

Cette heure d'arrêt nous a apporté 45 minutes d'appels et de brimades.

Avant la nuit, nous regagnons le camp. Le chariot qui le matin apporte le maigre casse-croûte nous suit, chargé des moribonds et morts de la journée.

Ayant réintégré le camp ceinturé de barbelés électrifiés et de miradors, encore un appel, prolongé parfois par la pendaison de camarades accusés de sabotages.

Rentrés dans nos blocs respectifs, nous sommes maintenant à la merci du chef de bloc, kapo à écusson vert qui toute la journée s'est prélassé en compagnie de ses éphèbes.

Souvent, pendant notre absence, la baraque avait été fouillée. Il fallait tout remettre en place. Distribution du souper : une gamelle d'eau avec des déchets de graines, ou un pain à partager en 8 - 10 - 12, suivant l'humeur des S.S. De temps à autre, désinfection, c'est-à-dire passer la nuit nus sur nos paillasses, sans couverture. Le matin que de difficultés pour récupérer nos loques ! Les lits accolés, nous dormions à 4 ou 5 sur deux de ces paillasses garnies de puces. Il était préférable d'être au 3^e étage, moins accessible au kapo qui la nuit faisait des rondes et jouait de sa matraque sans raison. Les punaises qui tapissaient le plafond nous tombaient dessus. Leur mauvaise odeur ou leurs piqûres étaient mieux accueillies que les coups.

Alerte aérienne, il fallait sortir, même par les plus grands froids. Interdiction de prendre une couverture.

De grands chaudrons pour la nuit servaient de tinettes. Souvent, au réveil, ils débordaient.

Le linge de corps fut rarement changé. En janvier, nos caleçons longs et nos chemises de flanelle de coton furent remplacés par des chemisettes et des caleçons courts d'été. Malgré la vigilance du kayro, quelques-uns, nous pûmes

garder le linge touché six mois avant. La crasse était préférable au froid. Quelque odeur en ces conditions devons nous tous dégager !

Une infirmerie sans remèdes, sans instruments chirurgicaux. Le chef, un S.S. ignare. Les médecins, en majorité français, se dévouaient, s'évertuant à défaut de médicaments, à remonter le moral.

Une ou deux fois par semaine, suivant les besoins, une voiture à quatre roues, chargée de cadavres nus, tirée par des détenus transportait au four crématoire de Dachau ceux qui avaient succombé.

Pour réussir à surmonter notre délabrement physique, seule la volonté permettait de survivre. Cette volonté puisait sa force soit dans la certitude que les Alliés abattraient les Hitlériens, soit, pour les croyants, que Dieu ne pouvait les abandonner, et, pour tous, vouloir revoir, ne serait-ce que quelques heures sa famille, ses amis, son pays. Mais, hélas, malgré cette volonté, l'épreuve était trop dure. Très peu d'entre nous connurent la libération.

« VERNICKTUNG DURCH ARBEIT »

L'extermination par le travail.

Tous les régimes totalitaires imposent

*Les plus belles fleurs
perdent un jour leur
beauté ; Mais l'amitié
fidèle dure l'éternité !*

★★

*« Tomber n'est ni dan-
gereux, ni honteux ;
Rester par terre est à
la fois l'un et l'autre »*

leur domination par la délation, l'esclavage, la torture, l'extermination.

« Jeunes, le devoir des rescapés des camps de concentration est de vous mettre en garde, mais aussi d'œuvrer pour le rapprochement de tous les peuples, pour la PAIX. »

BILAN - GUERRE 1939-1945

FRANCE :

211.000 militaires tués au combat.

59.225 victimes civiles de bombardements.

9.844 patriotes fusillés.

37.006 patriotes massacrés.

182.000 morts en camps de concentration.

90.000 prisonniers morts en captivité.

Etats belligérants (61) :

— 55 millions de morts.

— 90 millions de blessés.

Coût en francs 1970 : 7.600 milliards.

Tel est le résultat destructeur des NAZIS, FACISTES et de leurs COLLABORATEURS.

André SALMON
DACHAU - ALLACH
Mle 73.932.



M. André Salmon, président, se rend au monument aux Morts.

(Photo Mairie des Gets)

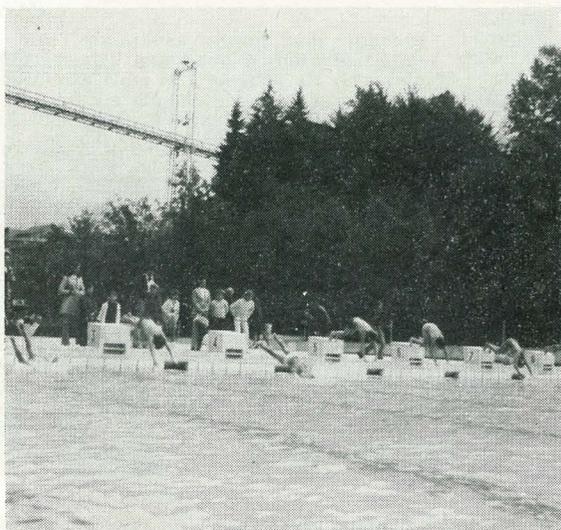


Les A. C. devant le Monument aux Morts.

(Photo Mairie des Gets)



Une innovation : le ski sur gazon.
(Photo Mairie des Gets)



Nos jeunes sont des fervents de la natation.
(Photo Mairie des Gets)



Les classes en « 2 » se sont rendues à Titisee.
(Photo Mairie des Gets)



Les belles familles : Jean-François Anthonioz et son épouse, née Delphine Baud, fêtaient leurs 50 ans de mariage l'an dernier.
(Photo Mairie des Gets)

Chaque année, nos enfants fêtent joyeusement Noël.

(Photo Pedrac - Les Gets)



fil des mois - Au fil des mois



Avant une compétition, les organisateurs se rendent sur place.

(Photo Mairie des Gets)



Au Grand Prix International : départ d'une concurrente.

(Photo Mairie des Gets)



Pour agrémenter la course l'Homme Volant fait une démonstration.

(Photo Pedrac - Les Gets)



Jean Vuarnet, vice-président de la F.F.S., félicite les concurrentes.

(Royal Photo - Les Gets)



Au Nouvel-An le conseil municipal reçoit le personnel communal.

(Royal Photo - Les Gets)



La clique avait choisi le barrage de Roselend pour sa promenade annuelle.

(Photo Mairie des Gets)



Les anciens d'A.F.N. aiment à se retrouver...
(Photo Mairie des Gets)



En 1972, nos sapeurs-pompiers ont été dotés d'un camion pompe ultra-moderne.
(Photo Mairie des Gets)

fil des mois - Au fil des mois



... et à déguster le méchoui traditionnel. Les voici aux Chavannes, fin juin dernier.
(Photo Mairie des Gets)



Chaque année, le 11 novembre, les Anciens Combattants de toutes les guerres se rendent au monument aux Morts.
(Photo Mairie des Gets)

En 1939, pendant la « drôle de guerre » un poste de guêt pour la défense contre avion avait été établi à Gibanaz. Des vétérans de la guerre 14-18 avaient été rappelés sous les drapeaux. A voir cette photo, le moral était excellent !...

(Photo Archives)



Année Scolaire



ECOLE NOTRE-DAME
Directrice :
Maryse CLERC



ECOLE NOTRE-DAME
Institutrice :
M.-Chr. BERTIN

**1972-
1973**



ECOLE NOTRE-DAME
Institutrice :
Christiane MABBOUX

Etre Jeune

*L*A Jeunesse n'est pas seulement une période de la vie,
Elle est surtout un état d'esprit, un effet de la volonté,
Une qualité de l'imagination, une intimité émotive,
Une victoire du courage sur la timidité,
Du goût de l'aventure sur l'amour du confort.
On ne devient pas vieux pour avoir vécu
Un certain nombre d'années.
On devient vieux parce qu'on a déserté son idéal.
Les années rident la peau, renoncer à son idéal ride l'âme.
Les préoccupations, les doutes, les craintes et les désespoirs
Sont les ennemis qui, lentement,
Nous font pencher vers la terre
Et devenir poussière avant la mort.
Jeune est celui qui s'étonne et s'émerveille.
Il demande, comme l'enfant insatiable : Et après ?
Il défie les événements et trouve de la joie au jeu de la vie.
Vous êtes aussi jeune que votre foi —
Aussi vieux que votre doute —
Aussi jeune que votre confiance en vous-même —
Aussi jeune que votre espoir —
Aussi vieux que votre abattement.
Vous resterez jeune tant que vous resterez réceptif,
Réceptif à ce qui est beau, bon et grand,
Réceptif aux messages de la Nature, de l'Homme et de l'Infini.
Et si, un jour, votre cœur allait être mordu par le pessimisme
Et rongé par le cynisme,
Puisse Dieu avoir pitié de votre âme de vieillard !

Général MAC ARTHUR.